



Observatoire de l'Achat
des Organismes
de Sécurité sociale



ANNÉE 2016

Édition octobre 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L' ACHAT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le Président de l'Observatoire de l'achat

Madame, Monsieur,

Une politique volontariste de maîtrise et de sécurisation des achats est menée depuis plusieurs années au sein de l'Institution. Sa mise en œuvre passe par une mutualisation accrue des achats tant au niveau de l'interbranches que de l'interrégimes. En 2016, la centrale d'achat des organismes de sécurité sociale avec l'appui des caisses nationales et caisses centrales a poursuivi la passation de nouveaux marchés mutualisés ; l'objectif étant d'offrir aux organismes des prestations conformes aux besoins exprimés tout en garantissant des tarifs maîtrisés.

La mise en place d'une maîtrise des achats passe également par une professionnalisation accrue des acheteurs. L'Observatoire de l'achat s'est attaché à développer cette offre en 2016 en proposant un cursus de formation sur l'achat rénové.

Il a également poursuivi la mission qui lui est impartie de développer des outils utiles à la professionnalisation de l'achat. À cette occasion, un nouveau guide pratique a été publié en 2016 sur le thème « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ».

Des études sur la maintenance des ascenseurs et sur la fourniture de gaz ont aussi été menées afin d'évaluer l'opportunité de passer des marchés mutualisés sur des segments d'achats spécifiques. Les travaux sur la seconde cartographie des achats se sont poursuivis.

Vous trouverez dans le rapport d'activité sur l'achat 2016, cinq chapitres consacrés respectivement à l'organisation de la fonction achat, l'achat à la Sécurité sociale, les achats mutualisés, les travaux menés par l'Observatoire de l'achat et une annexe reprenant les chiffres détaillés issus du recensement des marchés et accords-cadres notifiés sur l'année.

Il convient de noter qu'en 2016, le montant des marchés recensés dans l'Institution est en progression puisqu'il atteint 1 250 000 euros HT.

Enfin, bien que le délai pour recenser les marchés ait été ramené au 31 décembre, la participation des organismes est restée forte en 2016. Je tiens à vous en remercier tout particulièrement.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Président de l'Observatoire de l'achat

Sébastien Agnès

Sommaire



1



2



3



4



5

Sommaire

1. L'organisation de la fonction Achat page 4

- Organigramme
- Les acteurs de l'achat
- Le fonctionnement et les missions de l'Observatoire de l'achat

2. L'achat à la Sécurité sociale en 2016 page 18

- Les travaux sur la cartographie des achats
- L'achat durable

3. Les achats mutualisés page 24

- Les procédures en cours d'exécution en 2016
- Les procédures attribuées en 2016
- La convention Ucanss – Ugap
- Le chiffre d'affaire généré par la centrale d'achat des organismes de sécurité sociale en 2016

4. Les travaux menés par l'Observatoire de l'achat en 2016 page 36

- La rénovation du cursus de professionnalisation de l'achat
- L'élaboration du guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle »
- Les études
- La veille Achat et le baromètre des achats
- Le recensement des marchés

5. Annexe page 42

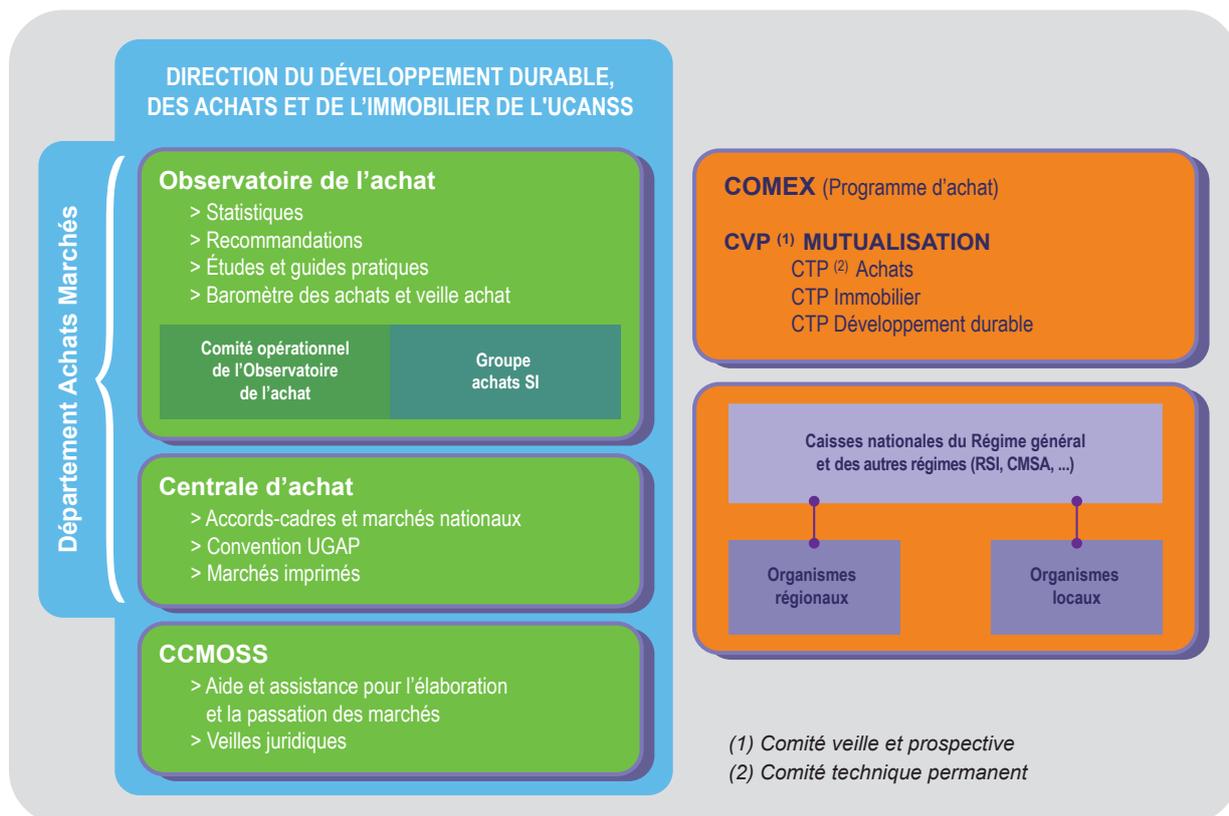
- Les chiffres détaillés issus du recensement des marchés et accords-cadres notifiés en 2016



1. L'organisation de la fonction Achat



■ 1.1 Organigramme



■ 1.2 Les acteurs de l'achat

Le comité exécutif (Comex)

Il a pour missions :

- l'élaboration du budget de gestion administrative ;
- l'élaboration du programme de la négociation collective ;
- de définir la politique achat et d'adopter le programme pluriannuel d'achat ;
- la définition des mandats au directeur de l'Ucanss pour négocier, conclure et signer les protocoles d'accords nationaux ;
- la mise en place d'une instance nationale de concertation ;
- la proposition au Cor de la nomination du directeur, du directeur adjoint et de l'agent comptable, et la nomination des agents de direction sur proposition du directeur de l'Ucanss ;
- l'examen des accords collectifs locaux soumis à agrément ministériel.

Il est composé des quatre directeurs des caisses nationales du Régime général et de quatre directeurs d'organismes locaux. Le directeur de l'Ucanss, l'Agent-comptable et les ministères de tutelle assistent également au Comex.

Le comité veille et prospective (CVP)

Le CVP mutualisation a été installé par les différentes conventions unissant l'Ucanss aux caisses nationales du Régime général. Il a pour vocation de transmettre des propositions politiques en matière d'achats, de développement durable et d'immobilier. Il est composé des directeurs de réseau de l'ensemble des caisses nationales du Régime général et du Directeur délégué de l'Ucanss ainsi que du Directeur du développement durable, des achats et de l'immobilier. Il se réunit trimestriellement.

Le CVP mutualisation coordonne les travaux techniques réalisés par les comités techniques permanents (CTP) dans les domaines des achats, de l'immobilier et du développement durable.

Le comité technique permanent Achats (CTP Achats)

Ce comité, composé des responsables de la mutualisation des achats des différentes branches et régimes de sécurité sociale et de l'Ucanss vise à formuler des propositions au CVP mutualisation dont le programme annuel d'achats interbranches et interrégimes. Le CTP a pour vocation de mettre à disposition les biens et les services adaptés aux organismes dans les délais convenus en optimisant l'utilisation des crédits budgétaires, en recherchant le meilleur rapport qualité/coût dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'achat durable.

L'organisation globale des organismes de sécurité sociale

Près de 344 organismes de sécurité sociale sont répartis sur le territoire métropolitain et l'outre-mer et sont impliqués dans la fonction achat à différents degrés.

Les acteurs au niveau national

Les caisses nationales du Régime général, têtes de réseaux, construisent leur propre politique achat en tenant compte des contraintes de leur métier et des objectifs fixés dans leur Convention d'Objectifs et Gestion (COG). Elles contribuent à la démarche interbranche coordonnée par l'Ucanss dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'achat à partir de la politique institutionnelle validée par le Comité exécutif (COMEX).

Elles recherchent le meilleur niveau d'achat possible : local, régional, national. Elles s'assurent de l'efficacité de l'acte d'achat et de sa sécurité juridique.

Depuis plusieurs années, les caisses nationales ont réorganisé la fonction achat en créant des réseaux d'acheteurs en s'appuyant notamment sur les organismes de leur branche.

Les caisses nationales des autres régimes s'associent également aux échanges nationaux. Elles apportent d'autres expériences tout aussi enrichissantes.

Les acteurs au niveau local et régional

Les organismes locaux des différents régimes de sécurité sociale, telles que les caisses primaires, les caisses d'allocations familiales, les unions du recouvrement, les caisses d'assurance de retraite et de sécurité au travail, les caisses de la MSA et du RSI ont un rôle essentiel dans l'acte d'achat. L'expression du besoin peut donner lieu à la passation d'un marché au niveau local ou régional. Mais le besoin exprimé peut également être pris en compte dans les marchés nationaux et interrégimes, en fonction du niveau pertinent de mutualisation.

L'Observatoire de l'achat, la centrale d'achat et la CCMOSS placés auprès de l'Ucanss jouent également un rôle prépondérant dans la fonction achat. Les pages suivantes présentent les activités réalisées par ces acteurs.

L'Observatoire de l'achat

Parallèlement à cette organisation, la Cnaf assure la présidence du Conseil de l'Observatoire qui se réunit trois fois par an. Ce dernier vise à définir les grandes orientations de l'Observatoire en matière notamment de recensement des marchés, de cartographie des achats et d'actions de formation à l'attention des publics acheteurs. Il réalise également des études d'opportunité et de faisabilité sur des segments d'achat qui peuvent aboutir selon les résultats à la passation de marchés mutualisés par la centrale d'achat des organismes de sécurité sociale. Il constitue également un lieu d'échange, de diffusion des bonnes pratiques d'achat et un levier pour le développement durable. La composition du conseil de l'Observatoire de l'achat est présentée en page 11 du rapport d'activité.

Afin de mener à bien ses missions, l'Observatoire de l'achat s'appuie sur le comité opérationnel. Celui-ci est composé des représentants achats des caisses nationales. Il se réunit en moyenne toutes les six semaines.

Suite aux travaux menés sur la cartographie des achats informatiques 2013, des ateliers informatiques ont été mis en place à la demande des représentants SI des caisses nationales. L'objet de ces rencontres est d'échanger sur des problématiques communes en matière d'achats informatiques et de partager les expériences en matière d'achats entre les réseaux.

La centrale d'achats des organismes de sécurité sociale

Introduite par la loi de financement de la Sécurité sociale en 2008, la fonction de centrale d'achats assurée par l'Ucanss a été élargie en 2012 à tout organisme de la Sécurité sociale.

La centrale d'achats constitue un levier de performance juridique et financière en matière de rationalisation de la dépense grâce à la mutualisation et l'optimisation des achats ainsi que dans le domaine du développement durable. Elle fournit également aux CPAM, depuis plusieurs décennies, des imprimés (pour plus d'une centaine de références).

Le recours à la centrale d'achats, elle-même soumise à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016, au Code de la Sécurité Sociale et à l'arrêté du 16/06/2008 pour toutes ses procédures, dispense les organismes de sécurité sociale de toute mise en concurrence et publicité préalables, assure l'exécution des marchés et le suivi des litiges. Dans ce contexte, la centrale d'achats recherche la satisfaction maximale des organismes locaux adhérents aux marchés interrégimes.

En 2016, la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale a connu une importante montée en charge qui se traduit par une nette évolution à la hausse de son chiffre d'affaires (367 millions d'euros en 2016 contre 278 millions en 2015). Cette hausse est à la fois portée par la convention unissant l'Ucanss à l'Ugap au bénéfice des organismes de sécurité sociale mais surtout par le déploiement de grandes procédures d'achats mutualisés.

La centrale compte aujourd'hui plus de 20 accords-cadres avec des taux d'adhésion supérieurs à 80 % selon le type de marché. Ces achats mutualisés commencent à produire les effets escomptés en termes d'économies directes pour l'ensemble des branches et régimes de sécurité sociale et en termes de simplification des approvisionnements au niveau local.

Des travaux sont menés pour mettre à la disposition des organismes un catalogue des achats mutualisés dès 2017.

La montée en charge est obtenue grâce à une étroite collaboration avec l'ensemble des caisses nationales qui se réunissent tous les deux mois en CTP et tous les trois mois en CVP pour établir et valider le programme des achats mutualisés.

La Commission Consultative des Marchés des Organismes de Sécurité Sociale

La mission réglementaire

La mission de la commission est définie à l'article 11 de l'arrêté du 16 juin 2008 modifié qui prévoit que la commission est chargée de fournir une assistance pour l'élaboration ou la passation des marchés et accords-cadres passés par les organismes de sécurité sociale mentionnés à l'article 1^{er} du dit arrêté.

Elle doit être obligatoirement saisie de tout marché ou accord-cadre dont le montant est supérieur à 4 millions d'euros HT, à l'exception des marchés subséquents à un accord-cadre dès lors que ce dernier lui a été soumis.

La commission a un rôle de conseil et d'assistance. Ses observations et recommandations tendent à parfaire juridiquement les pièces du dossier et éviter des contentieux.

La commission intervient en amont de la procédure ce qui permet aux organismes de prendre en compte les propositions de modifications et d'améliorer ainsi la rédaction de leurs pièces.

Accompagnée par son secrétariat, la commission s'efforce donc d'apporter au travers de ses avis et conseils une aide et une assistance aux organismes de sécurité sociale dans la réalisation de leurs marchés et accords-cadres, ceci avec le moins de risque contentieux possible.

Elle est amenée à formuler des observations, des recommandations voire des réserves. Elle peut aussi décider la mise en place d'une mesure d'accompagnement.

Un rapport d'activité annuel est rédigé et mis à la disposition des organismes. Il dresse le bilan de l'année écoulée et présente une synthèse des avis et des conseils formulés par la commission et par le secrétariat dans le cadre de son activité de conseils.

Ces deux documents téléchargeables sont en ligne sur le portail de l'Ucanss à l'adresse suivante : www.ucanss.fr - missions inter-régime – CCMOSS et sur le réseau social U Achat – Groupes veille et expertise juridique et achats responsables

Le conseil en droit des marchés du secrétariat de la CCMOSS

Conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article 14 de l'arrêté du 16 juin 2008 modifié par l'arrêté du 21 octobre 2011, tous les organismes de sécurité sociale ont la possibilité de saisir le secrétariat de la CCMOSS de toute demande de conseil en cas de difficultés rencontrées lors de la passation ou de l'exécution d'un marché, voire de contentieux.

Le secrétariat de la CCMOSS a pour fonction d'apporter une assistance auprès des acheteurs et juristes de l'Institution en mettant à leur disposition une offre de services en marchés publics et en achats.

Le secrétariat est composé d'une responsable, de trois juristes et d'une assistante.

■ 1.3 Le fonctionnement et les missions de l'Observatoire de l'achat

La mission réglementaire

L'Observatoire de l'achat des organismes de sécurité sociale a été créé par l'arrêté du 4 octobre 2005 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale complété par l'arrêté du 16 juin 2008 modifié.

Les textes précisent que cette instance interbranches et interrégimes a pour principale mission de rassembler et d'analyser les données économiques de l'achat dans l'Institution.

Les données recueillies sont celles prévues par les textes législatifs et réglementaires :

- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- le décret n°2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence ;
- l'arrêté du 11 décembre 2006 relatif au recensement économique de l'achat public ;

et enrichies d'informations complémentaires décidées par le Conseil de l'Observatoire de l'achat des organismes de sécurité sociale.

Les données collectées selon une méthodologie identique d'une branche à l'autre et d'un régime à l'autre permettent une consolidation institutionnelle et ainsi contribuent à l'établissement d'une cartographie macroéconomique des achats à la Sécurité sociale.

Ce travail de collecte répond aux Directives européennes (2014/24/UE et 2014/25/UE) qui exigent les données relatives à la commande publique de chaque État membre de l'Union européenne.

Les données sont analysées puis transmises annuellement à l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) qui les transmet à son tour aux institutions communautaires selon un formalisme et une typologie déterminés permettant comparaisons et classements. Ce dispositif permet aux autorités européennes de disposer d'informations générales sur la situation de la commande publique de chacun des États membres et de les faire valoir notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En plus de sa mission réglementaire liée à la collecte des données des marchés et à leur analyse, l'Observatoire de l'achat poursuit ses efforts en matière de professionnalisation de l'achat. À ce titre, il fournit aux organismes des outils utiles à la fonction achat : études, guides, Baromètre des achats, Veille achat, formations...

L'organisation et le fonctionnement

L'Observatoire de l'achat est doté d'un conseil. Il fonctionne d'une part avec un secrétariat et d'autre part avec des groupes de travail.

Le Conseil

Il se compose d'un collège de dix-sept membres.

Dix d'entre eux représentent les directions des organismes nationaux du Régime général.

Les autres régimes représentés à ce conseil sont la Mutualité sociale agricole (MSA), le Régime social des indépendants (RSI) ainsi que la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) pour les régimes spéciaux.

Un organisme local est représenté au Conseil : l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Île-de-France.

Le président de la Commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale (CCMOSS), le directeur de la Sécurité sociale et un représentant de l'Observatoire économique de l'achat public siègent au Conseil.

La Cnaf assure actuellement la présidence de l'Observatoire.

Les 17 membres qui ont siégé au Conseil au titre de l'année 2016 sont les suivants :

10 représentants des directions des organismes nationaux du Régime général

- Rachid Amar et Bruno Lamy de la Cnamts
- Sébastien Agnès et Hervé Bastard de la Cnaf
- Maxime Rossi et Laurence Aupetit de l'Acoss
- Thomas Savigny et Benoît Cayzac de la Cnav
- Lionel Ferraris de l'Ucanss

3 représentants des directions des organismes nationaux des autres régimes

- Frédéric Rothera de la Cnrsi
- Annie Peltier Froment de la Ccmsa
- Justine Adam de la Crpcen

1 représentant de direction d'organisme local du Régime général

- Christian Renard de l'Urssaf Île-de-France

Le Président de la CCMOSS

- Michel Duraffourg de l'Igas

1 représentant du ministère des affaires sociales

- Thomas Fatome de la Direction de la Sécurité sociale

1 représentant de l'Observatoire économique de l'achat public (OECAP)

- Serge Doumain

Le fonctionnement du conseil

Au cours de l'année 2016, la Présidence assurée par la Cnaf a rappelé la nécessité de poursuivre les travaux de l'Observatoire vers un objectif commun qui est de favoriser le développement, l'accompagnement et l'évaluation de la conduite de marchés mutualisés.

Cet objectif se décline tant au niveau de la cartographie des achats permettant notamment l'identification des segments d'achats mutualisables qu'au niveau des études. Ces dernières ont porté principalement sur des sujets d'achats nationaux ayant vocation à être mutualisés.

Le Conseil de l'Observatoire pilote les missions de l'Observatoire de l'achat en s'appuyant sur le secrétariat de l'Observatoire et le comité opérationnel de l'Observatoire de l'achat.

Le Conseil de l'Observatoire de l'achat tient trois séances plénières au cours desquelles il acte notamment :

- l'état de la remontée des données des marchés ;
- les actions de son programme de travail et leur exécution ;
- la restitution des études.

Le Conseil de l'Observatoire de l'achat s'est réuni les 29 janvier, 27 mai et 30 septembre 2016 .

En complément des points sur la remontée des données et les travaux des comités, les points suivants ont été abordés :

- Séance du 29 janvier 2016
 - présentation du dispositif du marché public simplifié ;
 - modification du seuil de dispense des procédures de marchés- incidence sur le seuil de recensement.
- Séance du 27 mai 2016
 - présentation du guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle » ;
 - présentation de l'étude de marché sur la maintenance des ascenseurs.
- Séance du 30 septembre 2016
 - présentation de l'état des lieux du marché et mission de conseil sur un marché de fourniture de gaz ;

- point d'étape sur la rénovation du cursus de professionnalisation de l'achat ;
- projet de rapport d'activité 2015.

Le secrétariat de l'Observatoire de l'achat

Le secrétariat de l'Observatoire prépare les travaux du Conseil et des groupes de travail. À ce titre, il élabore l'ordre du jour et les documents de travail, puis rédige les comptes rendus et les diffuse.

Il accompagne également les organismes dans la remontée des données des fiches de recensement et celles des rapports sur l'exécution des marchés. Les résultats consolidés permettent de mieux connaître les pratiques d'achats des organismes.

Il conduit les études, les enquêtes et élabore la Veille achat et les fiches du Baromètre mises à la disposition des organismes. Il réalise également la cartographie des achats.

Le secrétariat est chargé de la communication et des relations avec l'OECP (Observatoire économique de la commande publique).

Le comité opérationnel de l'Observatoire de l'achat

À ce titre, il a pour mission d'assurer un recensement exhaustif des données en application des dispositions réglementaires. Il vise en outre à fournir une vision sur les dépenses achats de l'Institution en vue d'une mutualisation de certains d'entre eux selon l'opportunité décelée.

Pour rappel, le seuil de recensement est fixé à 20 000 euros HT pour 2016. L'estimation doit être effectuée sur la durée totale du marché. Les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents conclus dans le cadre des accords-cadres doivent être recensés. Dans le cas où un accord cadre est passé au niveau national, seules les données relatives aux marchés subséquents conclus par chaque organisme doivent être recensées. Les avenants et les actes de sous-traitance doivent également être recensés dès lors qu'ils se rapportent à un marché ayant fait l'objet d'un recensement.

Si le marché est alloti, le seuil s'apprécie pour chaque lot.

Le comité contribue également à la rénovation du cursus de professionnalisation de la fonction achat et assure son suivi. Il coordonne et développe les outils nécessaires à cette professionnalisation via notamment le baromètre des achats et la veille achats. Il participe par ailleurs à l'animation du réseau social des acheteurs.

Les ateliers informatiques

En 2016, ont participé aux ateliers les représentants SI des caisses nationales suivantes et un représentant du secrétariat de la CCMOSS :

- Sylvie Falcoz et Bruno Lamy de la Cnamts
- Christian Priou et Jean Luc De Munck de la Cnav
- Anne Bloch de l'Acoss
- Ronan Hascoët du Rsi
- Gina Tocny de la Ccross

Quatre ateliers informatiques se sont tenus au cours de l'année 2016.

Les échanges de bonnes pratiques ont porté sur les thèmes suivants :

- atelier du 2 mars 2016 : échanges avec les caisses nationales sur la mise en place d'une bourse institutionnelle des logiciels d'occasion ; point d'information sur l'enquête menée par l'Autorité de la concurrence sur les conditions de la concurrence sur les secteurs des logiciels ; stratégie d'achat en mode Saas.
- atelier du 11 mai 2016 : les logiciels d'occasion ; présentation de la société Used soft ; validation du CCTP Étude de marché sur les maintenances à l'acte des matériels informatiques ; échanges avec les caisses nationales sur la faisabilité d'un marché mutualisé pour l'achat de produits Microsoft.
- atelier du 22 juin 2016 : présentation de l'expérience Saas à Pôle emploi ; validation du CCTP Étude de marché sur les maintenances à l'acte des matériels informatiques.
- atelier du 30 novembre 2016 : présentation des travaux de la caisse des dépôts et consignations sur le marché secondaire des logiciels : achat et vente ; recueil des besoins des caisses nationales en matière d'achat et ventes de logiciels d'occasion.

La communication

Le « U-réseaux »

C'est une plateforme collaborative dénommée « U-réseaux» qui a pour objectif de développer les réseaux sociaux d'entreprises par communauté professionnelle favorisant ainsi la mise en relation des acteurs et le partage des bonnes pratiques. Les organismes y ont de plus en plus recours.

« U - Achats » a été mise en place à l'attention des personnes agissant dans le processus achats (acheteurs, juristes et approvisionneurs).

Cette communauté professionnelle a été généralisée en avril 2015 et compte au 31/12/2016, 760 membres, signe du succès et du besoin de demande d'informations de la part des organismes.

L'Observatoire de l'achat participe à l'animation de U-Achats et les objectifs poursuivis à travers l'utilisation de ce groupe dédié sont :

- diffuser la veille institutionnelle sur les différents secteurs achat ;
- favoriser le dialogue autour des articles de la veille ;

- proposer un espace collaboratif et d'échange de documents pour les groupes de travail nationaux. Ainsi un groupe privé mutualisation - « Échanges achats SI » a été créé dans le groupe « Observatoire de l'achat ».

Plus précisément, ce groupe privé « Échanges Achats SI », quant à lui, est composé de 41 membres et permet de retrouver les éléments en matière d'achats informatiques abordés lors des réunions de travail dont ces membres font partie.

Le groupe Observatoire de l'achat met en ligne également les fiches du baromètre, une veille achat et communique sur la période de recensement des marchés par les organismes, afin de maximiser la communication.

Au 31 décembre 2016, U Achats comptabilise 760 membres issus des différentes branches et régimes :

U Achats : groupes	Nombre de membres	
Actualités	760	
Veille et expertise	757	
Achats responsables	1097	Les membres de U Développement durable sont également membres de ce groupe
Marchés mutualisés	758	
Observatoire de l'Achat	758	
Échanges achats SI	41	
Carte achat	756	

Les lettres d'information et le rapport d'activité sur l'achat

L'Observatoire de l'achat réalise et diffuse des lettres d'information et élabore chaque année un rapport d'activité sur l'achat à la Sécurité sociale.

En 2016, trois lettres d'information ont été diffusées :

- 9 mai 2016, déploiement des modules achat dans le cadre de la rénovation du cursus de professionnalisation de l'achat ;
- 15 juin 2016, diffusion du guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle » ;
- 25 novembre 2016, recensement des données - modification de la date limite de recensement des marchés.

Pour le Régime général, l'Ucanss en assure la diffusion auprès des organismes locaux ; les caisses nationales sont invitées, quant à elles, à relayer l'information par voie dématérialisée dans leur réseau.

Pour les autres régimes, l'Ucanss diffuse l'information uniquement auprès des caisses nationales qui sont chargées de répercuter l'information auprès de leur réseau.



Ces lettres d'information, ainsi que le rapport annuel sur l'achat à la Sécurité sociale, sont en ligne sur le portail de l'Ucanss :

<http://extranet.ucanss.fr/>, rubrique : missions interrégimes - Observatoire de l'achat

Elles sont également mises en ligne sur le « U ».

L'espace réservé aux acheteurs institutionnels

L'Observatoire de l'achat dispose d'un espace réservé aux organismes tous régimes confondus sur le portail de l'Ucanss.

Les organismes y retrouvent :

- l'intégralité des études,
- des guides pratiques,
- les fiches du Baromètre des achats,
- et la Veille achat.

Cet espace est accessible désormais grâce à une authentification unique mise en place en 2016 pour le portail, le « U » et l'appliquetif recensement des marchés.

Liste des études et guides disponibles :

- Étude impression reproduction – édition 2014
- Étude sur l'intérim – édition 2013
- Étude sur la restauration collective et les titres restaurant - édition 2012
- L'acheteur face à l'archivage, deux volets :
 - Guide méthodologique sur les durées de conservation des archives - édition 2012
 - Résultat de l'enquête menée auprès des organismes - édition 2011
- Facilities management - édition 2012
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine immobilier - édition 2012
- La dérégulation postale - édition 2011
- La flotte automobile - janvier 2011
- Guide pratique sur l'achat des titres de transport - édition 2011
- Guide pratique des marchés de nettoyage
- Étude sur la mise en œuvre de la carte d'achat dans les organismes de sécurité sociale - édition 2010
- L'affranchissement - édition 2010
- L'achat de formation en 2009 - les résultats de l'enquête

Guide créé en 2016 :

- Guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ».

↘ **En savoir plus** www.ucanss.fr

rubrique missions inter-régimes – observatoire de l'achat

L'ensemble des textes et documents est également consultable sur le réseau social « U ».

La participation au séminaire annuel de la CCMOSS

Comme chaque année, la CCMOSS a tenu son séminaire annuel à l'attention des membres de la commission, des rapporteurs et des organismes. L'objectif était de dresser le bilan de l'année écoulée, de présenter l'actualité réglementaire et jurisprudentielle des marchés publics, de présenter l'état du droit en matière de clauses sociales avec la tenue d'une table ronde sur la clause sociale « outil d'une politique d'achat socialement responsable ».

Michel Duraffourg, Président de la CCMOSS, a accueilli, le 13 décembre 2016, le secrétariat de l'Observatoire de l'achat afin qu'il présente le bilan d'activités de l'Observatoire de l'achat. Un focus sur les clauses sociales dans les marchés a été présenté à cette occasion.

Une présentation de l'étude de marché sur la fourniture de gaz en France a été effectuée par la société Sia Partners.



2. L'achat à la Sécurité sociale en 2016



■ 2.1 Les travaux sur la cartographie des achats

Une première cartographie des achats a été réalisée entre mai 2014 et janvier 2015. Ceci répondait à une demande émise par la Direction de la Sécurité sociale ; l'objectif étant d'élaborer un nouveau programme d'achat mutualisé pluriannuel en priorisant les segments à fort enjeux budgétaires.

Cette cartographie répartit les dépenses d'achat réalisées au cours de l'année 2013 en sept grands domaines subdivisés en 36 segments d'achats.

En 2016, les travaux entrepris par le secrétariat de l'Observatoire de l'achat ont repris ; l'objectif étant de réaliser une seconde cartographie. Afin de stabiliser les données, rendre le classement homogène et accroître le périmètre des organismes, il a été décidé de réaliser cette cartographie sur deux exercices (2014 et 2015).

Celle-ci est conçue dans un processus d'amélioration continue, avec l'objectif de semi automatiser sa production. D'ores et déjà, la programmation SAS des modules de collecte et de traitement des données a été effectuée. Un support synthétique de restitution des données reposant sur des tableaux croisés dynamiques a été élaboré. Il devra être validé et amélioré au cours de l'année 2017.

Au cours du 4^e trimestre 2016, les représentants achats des caisses nationales ont souhaité que des focus soient réalisés sur trois ou cinq segments d'achats. Des travaux ont été menés sur :

- la clarification des périmètres ;
- la rédaction et l'élaboration du référentiel de classement des comptes d'imputation de chaque réseau ;
- la constitution des fiches de classement par compte comptable à trois digits.

L'objectif est de passer d'une cartographie des dépenses comptables à une cartographie analytique des achats. La publication de cette seconde cartographie sur un support dédié aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2017.

■ 2.2 L'achat durable

Depuis 2007, la Sécurité sociale est engagée dans une démarche de développement durable. Au-delà de ses activités liées à son cœur de métier, elle se fixe comme enjeux de gestion de faire de la commande publique, un levier de la responsabilité sociétale.

Tous les organismes se sont donc appropriés ces notions et ont mis en œuvre des actions. Parmi celles-ci, on observe que les organismes de sécurité sociale intègrent dans leurs marchés des clauses sociales et environnementales.

Le taux d'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés n'a cessé de progresser au cours des dernières années.

Les clauses sociales

Les achats dit socio responsables participent à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6 % de l'effectif) et contribuent à la réduction des contributions financières AGEFIPH et FIPHFP. Chaque achat auprès d'un ESAT/EA donne lieu à l'envoi d'une attestation de la part du prestataire après service fait.

Les articles 13 et 14 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permettent aux acheteurs de réserver tout ou partie d'un marché à une entreprise adaptée (EA) ou à un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou à toute autre structure employant majoritairement des personnes handicapées. Il n'y a pas de procédure particulière de passation pour un marché réservé.

Il faut simplement assurer la mise en concurrence entre les EA et ESAT et mentionner que le marché est réservé lors de l'appel public à la concurrence.

Les marchés de travaux et de services sont potentiellement concernés.

Les clauses environnementales

Un marché public comporte une disposition environnementale si le marché comprend une clause allant dans ce sens. Il peut s'agir des performances en matière de protection de l'environnement, des performances en matière de développement des approvisionnements, du coût global d'utilisation ou des coûts tout au long du cycle de vie.

Les chiffres-clés

Au travers des fiches de recensement des données des marchés remontées par les organismes à l'Observatoire de l'achat, on observe que les clauses sociales et environnementales prennent une part de plus en plus prépondérante dans les marchés publics.

Ainsi entre 2007 et 2016 :

- les clauses environnementales sont passées de 3,4 % à 52,3 % ;
- les clauses sociales sont passées de 6,5 % à 20,2 %.

Cette évolution montre l'implication croissante des organismes dans la problématique du développement durable.

Données 2015 obtenues avec l'outil Perl's

Indicateur	Régime général	Inter-régimes
Nombre d'heures d'insertion exécutées dans le cadre de clauses sociales (hors handicap)	98 975	100 345

À titre indicatif, le dernier recensement, publié par l'OECP pour les marchés passés en 2013, indique que 6,7 % des marchés de plus de 90 000 € HT comportent une clause environnementale et 6,1 % comportent une clause sociale.

Le Plan cadre développement durable

Depuis 2007, l'Institution s'est dotée d'un Plan cadre développement durable. Le troisième plan couvre la période 2015-2018. L'ensemble des organismes de sécurité sociale contribuent pleinement à son exécution et son suivi.

Des indicateurs relatifs à la mesure des actions liées à l'achat durable sont relevés annuellement, dont :

- le pourcentage de marchés intégrant des clauses sociales ou environnementales (cf. § supra),
- le nombre d'heures d'insertion exécutées dans le cadre de clauses sociales - hors handicap (en 2015 : 100 345),
- le chiffre d'affaires auprès du secteur adapté et protégé (2015 : 6,582 millions d'euros)

Les données relatives à ces indicateurs sont remontées et suivies au travers de l'outil Perl's : plan d'éco-responsabilité locale et sociale. Elles sont transmises, par les organismes locaux, à leurs caisses nationales respectives afin qu'elles les agrègent. Ensuite, l'Ucanss consolide les données interbranches et interrégimes et publie chaque année un rapport d'activité sur le développement durable à la Sécurité sociale. Ce rapport présente l'engagement de l'Institution au travers d'actions concrètes et communique les indicateurs de l'ensemble du Plan cadre.

En 2014, l'Ucanss en collaboration avec les caisses nationales et certains organismes locaux a élaboré le deuxième Plan cadre 2015-2018 où l'achat prend toute sa part à la démarche responsable des organismes de sécurité sociale. Trois nouveaux enjeux ont été adoptés. L'achat responsable comme levier :

1. de création de valeur et levier d'optimisation des coûts ;
2. pour l'insertion des personnes en difficulté et des personnes en situation de handicap ;
3. de soutien au tissu économique et accès aux PME/TPE.

Des outils pratiques

Le secteur en charge du développement durable de l'Ucanss propose deux documents concernant la responsabilité économique :

- une charte de l'achat responsable à l'attention des fournisseurs ;
- le code de bonne conduite à l'attention des acteurs internes du processus achat.

↘ **En savoir plus** www.ucanss.fr

espace développement durable



De plus le secrétariat de la CCMOSS édite bimestriellement une lettre « Infos achat responsable » : l'actualité, la réglementation, les bonnes pratiques en matière d'achat responsable y sont présentées.

↘ **En savoir plus** www.ucanss.fr

missions inter-régimes





3. Les achats mutualisés



Les achats mutualisés sont effectués par la centrale d'achats de l'Ucanss. Jusqu'en 2016, l'adhésion des organismes aux marchés mutualisés relève néanmoins de la stratégie de chacune des branches en matière de pilotage et de supervision de leur réseau.

■ 3.1 Les procédures en cours d'exécution en 2016

Titres de restauration

Le marché mutualisé d'édition et de distribution de titres restaurant a été notifié le 9 octobre 2013 au titulaire Chèque Déjeuner. La branche coordonnatrice était la Famille pour la partie technique. L'accord-cadre couvre un périmètre initial de 201 organismes. Les quatre branches l'ont rendu obligatoire pour leurs réseaux respectifs. Fin 2016, plus de 330 organismes étaient adhérents à ce marché.

Il a été obtenu une gratuité totale des frais de gestion à laquelle s'ajoute une rétrocession de 3,05 % de la valeur du titre. En 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 156 millions d'euros HT.

Le marché sera relancé en 2017 en introduisant également les titres dématérialisés en plus des titres papiers.

Fournitures de bureau

Le marché de fournitures de bureau notifié le 16 septembre 2013 rassemble en son périmètre 269 organismes à la fin 2016, pour un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros par an. La branche coordonnatrice est la Famille qui a souhaité rendre ce marché obligatoire à l'ensemble des organismes de son réseau. Ceci garantit au prestataire un minimum de chiffre d'affaires. Un catalogue restreint de fournitures a été identifié pour lequel une économie de plus de 20 % a été obtenue par rapport au marché de l'UGAP. Cette comparaison s'appuie sur un panier représentatif des fournitures courantes.

Le marché est en phase de reconduction, toujours en collaboration avec la branche Famille qui est le pilote. Le retour d'expérience du premier accord-cadre et le travail en interrégimes a permis d'ajuster le besoin des organismes locaux notamment en élargissant la gamme du catalogue à 750 références, en optimisant les commandes et les livraisons. Le nouvel accord-cadre sera élargi à la branche Vieillesse et à des régimes tels que la Cavimac, la Cnieg, la Crpcen...

Carte achat

La carte d'achat est un outil d'approvisionnement auprès de fournisseurs préalablement identifiés. Elle est un moyen de paiement, mais également un outil de gestion et d'optimisation du processus de traitement administratif des achats hors production. Elle permet de simplifier les processus achats et de responsabiliser les approvisionneurs en leur donnant davantage d'autonomie avec des outils de contrôle. Elle permet de réduire les coûts de



gestion coté acheteurs, d'alléger le processus de commande et de diminuer considérablement les délais de règlement coté fournisseurs.

Dans ce cadre, la centrale d'achats a passé avec le Crédit Mutuel, en juillet 2014 pour une durée de quatre ans, un marché interbranches et interrégimes pour la mise en place de la carte d'achat de niveau I et III.

Le marché notifié répond à quatre objectifs majeurs :

- optimiser les délais de traitement des commandes et des factures pour les achats à faible enjeu ;
- simplifier les procédures internes ;
- payer les fournisseurs référencés plus rapidement et à date certaine ;
- fluidifier et sécuriser le règlement des factures émises par les fournisseurs référencés.

Les organismes intègrent le dispositif tout au long de la durée du marché, en fonction de la politique de la branche.

Matériel de traitement du courrier

Le marché de matériel de traitement du courrier a été attribué par la commission des marchés de l'Ucanss en date du 24 septembre 2014 respectivement à la société Pitney Bowes s'agissant des machines à affranchir (lot 1) et à la société Neopost s'agissant des machines d'ouverture et de mise sous plis (lots 2 et 3). Les branches coordonnatrices sont la Retraite et la Famille. Les conditions tarifaires sont de 20 à 30 % inférieures par rapport au prix moyen acquitté aujourd'hui par les organismes en fonction des différentes configurations de machines. Les économies d'achat sont estimées en 2016 à plus de 300 000 euros HT.

En 2016, 132 organismes de sécurité sociale ont adhéré aux différents accords-cadres pour un chiffre d'affaires global de 1,4 million euros HT.

Mise à disposition de personnel à titre temporaire

Le marché de mise à disposition de personnel à titre temporaire a été attribué lors de la commission des marchés du mois de janvier 2015 à la société Ranstad pour les lots 1 à 5 (lots généralistes). La branche coordonnatrice est la Retraite pour la partie technique.

En 2016, le lot 6 a été relancé en partenariat avec les Ugecam et le régime minier pour permettre la signature d'un marché multi attributaires avec un système d'attribution en cascade aux prestataires Appel Médical, Adecco Médical et Aile Médical.

Les principaux objectifs du nouveau marché sont :

- La simplification d'exécution pour les équipes, particulièrement sur :
 - la suppression de la remise en concurrence systématique complexifiant le recours à l'intérim en situation d'urgence ;

- la clarification concernant la rémunération du personnel intérimaire.
- La rationalité économique : le recours à l'intérim n'est ni privilégié ni encouragé, en raison de son coût, par les organismes de sécurité sociale. Néanmoins, il est indispensable de mettre à la disposition des organismes un marché aussi optimisé que possible afin que ce dispositif, d'ores et déjà coûteux, ne devienne pas prohibitif.
- Le pilotage du recours à l'intérim : pour compléter la rationalité économique.

Les principaux métiers recherchés sont les suivants : aide soignants (29,90 %), infirmiers (27,60 %), médecins (18 %).

Le montant global annuel représente 9 à 10 millions d'euros HT. Le montant global, toutes reconductions comprises, est estimé entre 36 et 40 millions d'euros HT.

L'ensemble des organismes de la Sécurité sociale peuvent bénéficier de l'accord-cadre qui compte 218 organismes adhérents après un an d'exécution. En 2016, le chiffre d'affaires était de 11,7 millions d'euros HT répartis comme suit 7 millions d'euros HT pour les lots 1 à 5 et 4,7 millions d'euros HT pour le lot 6.

Vérifications périodiques

Le marché de vérifications périodiques obligatoires des bâtiments a été attribué en mars 2015 à trois prestataires qui ont obtenu chacun deux lots régionaux. Il s'agit de Veritas, Dekra et l'Apave. Ce marché concerne l'ensemble des vérifications périodiques obligatoires à réaliser par les organismes (plus de 50 vérifications inscrites au bordereau de prix).

L'adhésion à l'accord-cadre a un caractère obligatoire pour les organismes des branches Famille, Recouvrement et les UGECAM, ainsi que pour ceux du Régime agricole et du Régime social des indépendants.

Le marché est régulièrement mis à jour selon les nouvelles réglementations qui entrent en vigueur chaque année afin de couvrir l'ensemble des contrôles et vérifications obligatoires auxquels sont soumis les organismes (ERP ou IGH).

En 2016, 242 organismes ont adhéré aux accords-cadres pour un chiffre d'affaires annuel de 2 millions d'euros HT.

Mise à disposition d'une cellule d'écoute psychologique

La centrale d'achats des organismes de sécurité sociale avec l'appui des représentants des caisses nationales s'est engagée en 2015 dans un marché de prestations de soutien psychologique à destination des salariés de la Sécurité sociale. Cette démarche fait suite aux dispositions de l'article 9 du protocole d'accord relatif à la santé, la sécurité et les conditions de travail qui prévoient que tous les salariés du Régime général doivent être en mesure d'accéder à une cellule d'écoute psychologique.

Elle permet à tous les salariés, de s'exprimer sur une situation difficile qu'ils vivent ou dont ils sont témoins, afin qu'ils puissent bénéficier au plus tôt d'une

écoute et d'un accompagnement par des spécialistes qui sauront détecter les premiers signaux de difficulté et proposer des solutions appropriées. Cette cellule, qui est accessible 24H/24, fonctionne selon le principe de l'anonymat et de la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

À ce titre, en 2015 l'Ucanss a attribué lors de la commission des marchés du mois de juin le marché à la Société Pros-Consulte. Le marché est alloué en 3 lots :

- prestation n°1 : mise en place et gestion d'une cellule d'écoute psychologique ;
- prestation n°2 : mise en place d'une cellule de crise en moins de 24H ;
- prestation n°3 : mise en place d'appels sortants.

344 organismes ont adhéré au dispositif sachant que la prestation 1 est souscrite par les caisses nationales et couvre l'ensemble de leurs réseaux. Pour 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 25 000 euros HT.

Le baromètre social institutionnel

Ce baromètre est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés et d'évaluation de la perception des politiques déployées en matière de gestion des ressources humaines. Ce marché a été attribué lors de la commission des marchés de juillet 2015 à la société BVA.

Plus de 280 organismes ont réalisé leur baromètre social en 2016 pour un chiffre d'affaires de 505 000 euros HT.

Le prochain BSI aura lieu en 2018.

L'accompagnement aux opérations de cession immobilière

La restructuration du patrimoine immobilier des organismes de sécurité sociale les conduit à mettre en vente des bâtiments autrefois occupés par leurs services qui ont été, soit concentrés dans des bâtiments existants, soit relogés dans d'autres immeubles plus petits, moins coûteux, mieux adaptés au fonctionnement des services et respectant l'objectif de densification des lieux d'occupation.

Dans ce contexte, un groupe de travail composé des caisses nationales et de l'Ucanss a élaboré un accord-cadre destiné à faciliter le recours à un prestataire lorsqu'un organisme envisage ou décide de vendre un bâtiment.

L'accord-cadre comporte les trois lots suivants :

- lot n°1 : rapport d'expertise immobilière ;
- lot n°2 : rapport d'audit immobilier ;
- lot n°3 : assistance à la cession d'un bâtiment, recherche et mise en concurrence d'acquéreurs.

L'accord-cadre désigne trois titulaires pour chaque lot. Le marché a été attribué à la commission des marchés du mois de novembre 2015. Les titulaires sont les suivants :

- pour le lot 1 : ABC, Crédit immo et Herbert expertise ;
- pour le lot 2 : Segat, Parella et Herbert expertise ;
- pour le lot 3 : Segat, Parella et Crédit immo.

Ces derniers sont remis en concurrence par l'organisme local, en fonction de la survenance de ses besoins.

Chaque marché subséquent correspond à la réalisation d'une prestation définie par bon de commande.

Environ 160 bâtiments seront concernés par les trois lots sur la durée totale du marché. En 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 40 000 euros HT pour les trois lots.

Représentation devant la Cour de Cassation et le Conseil d'État

Conformément aux objectifs de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), conclue par l'Ucanss avec l'État, l'Ucanss et les caisses nationales ont décidé de mettre en place un marché de prestations juridiques dans le domaine du droit du travail permettant d'une part d'améliorer les arguments en défense à développer et d'autre part d'avoir une connaissance plus fine des contentieux en cours et des décisions rendues pouvant avoir un impact pour l'ensemble des organismes du Régime général. En effet, dans un contexte budgétaire contraint, l'impact financier des décisions rendues par les tribunaux en matière de litiges avec les salariés prend une importance majeure. Ce marché a été attribué en octobre 2015 à SCP Gatineau.

En 2016, 24 organismes ont eu recours à ce marché. Le chiffre d'affaires s'élève à 58 000 euros HT.

Électricité

Conformément au programme d'achats interbranches décidé par le comité exécutif, l'Ucanss a finalisé un marché mutualisé de fourniture d'électricité. Ce dispositif permet à tous les organismes de satisfaire à leurs obligations réglementaires tout en bénéficiant d'optimisations tarifaires régulières.

Les modalités de déploiement et les caractéristiques du dispositif sont les suivantes :

- Le marché prend la forme d'un accord-cadre de quatre ans avec des marchés subséquents annuels eux-mêmes passés par l'Ucanss pour le compte de l'ensemble des caisses.
- Le périmètre de la consultation inclut les tarifs jaunes et verts. Chaque organisme paie sa facture d'électricité directement auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) mais celui-ci (ceux-ci) est (sont) susceptible(s) de changer chaque année. Les modalités de facturation sont également sujettes à modification selon les attributaires du marché.
- En termes de calendrier, l'accord-cadre a été attribué en novembre 2015 et le premier marché subséquent en décembre 2015 pour la fourniture d'électricité pour l'année 2016.

Afin de profiter des prix très bas de l'électricité tout au long du 1^{er} semestre 2016, les marchés subséquents 2017 et 2018 ont été lancés et attribués en juin dernier.

Ces prix très compétitifs (32/34 centimes d'euros du mégawattheure) sont donc assurés et les organismes ne supporteront pas la hausse des prix de l'électricité observée tout au long de l'année.

L'accord-cadre prévoyait en effet que la remise en concurrence pouvait se faire à tout moment pour un commencement d'exécution décalé sur les prochaines années, si l'Ucanss constatait une opportunité économique.

EDF a remporté les deux lots du deuxième marché subséquent soit pour l'année 2017.

Concernant le marché subséquent n°3 (2018), le lot 1 a été attribué à EDF et le lot n°2 à Direct Énergie.

Pour ces deux marchés subséquents, les organismes de sécurité sociale bénéficieront d'une fourniture d'énergie renouvelable certifiée à 100 %, sans incidence de coût perceptible pour chaque organisme.

En 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 37 millions d'euros HT.

Imprimés

Les imprimés commandés sont essentiellement des feuilles de remboursement assurance maladie concernant les grands risques sociaux donnant lieu à une prise en charge par les CPAM tels que l'arrêt maladie, l'accident du travail, les feuilles de pharmacie et ou de professionnels de santé.

Il convient de distinguer :

- les imprimés stockables commandés par les organismes auprès de l'Ucanss et qui sont conservés par les CPAM avant leur utilisation par les assurés ;
- des imprimés dits pré-identifiés ou non stockables qui sont quant à eux directement commandés par les organismes auprès des fournisseurs.

Les imprimés stockables sont destinés principalement aux assurés et sont donc anonymes ; ce qui justifie leur stockage en amont par les organismes à la différence des pré-identifiés qui comme leur nom l'indique comportent la mention des professionnels de santé et sont commandés au fil de l'eau par les professionnels via les CPAM. Par conséquent, un stockage général et massif n'est pas possible.

18 marchés ou accords-cadres d'imprimés sont actuellement en cours d'exécution. Les multi-attributaires de ces différents marchés sont les imprimeries : Bourquin, Barlerin, Sti, Fabrègue, Coste, Berillon, Luquet et Duranton, Emerson et Envelnor kuvert.

Fourniture d'une solution hébergée de dématérialisation des marchés publics des organismes de sécurité sociale : MEOSS

Le portail des marchés dématérialisés s'inscrit dans le contexte réglementaire de la dématérialisation des procédures de marchés publics. Son objectif principal consiste :

- d'une part à proposer aux soumissionnaires, fournisseurs de l'Institution, un site ou portail Internet unique leur permettant de télécharger les dossiers de consultation relatifs aux marchés publics et de déposer leurs candidatures et leurs offres par voie dématérialisée ;
- d'autre part à proposer aux organismes un espace dédié leur permettant de gérer leurs marchés dématérialisés (marchés formalisés et procédures adaptées).

En terme d'image, le nom « Meoss.fr » (marchés électroniques des organismes de sécurité sociale) a été déposé par les membres du groupement et est repris pour l'accès au portail.

Le coordonnateur du groupement de commande est la Cnav. Sont membres du groupement de commandes : l'Ucanss, la Cnamts, l'Acoss, la MSA, la Canssm, la Cnaf, le RSI, la Cavimac, le Gip Mds, la Cnbf, la Crpcen, la Camieg et le Gie Sesam Vitale.

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans. Le titulaire du marché est Achat public.com.

Le montant annuel du marché s'élève à 20 000 euros HT.

Plan national d'assurances interbranches (PNAI)

L'année 2016 a été marquée par le lancement du deuxième plan national d'assurances interbranches. Au vu des résultats obtenus en matière de maîtrise des budgets d'assurances et d'homogénéisation des garanties, les membres du PNAI ont jugé opportun de renouveler cet accord et de proposer son extension à la branche retraite, au groupe Ugecam, au régime des mines et à l'Ucanss. La poursuite et l'extension de cette démarche de mutualisation à l'ensemble des réseaux s'inscrivent tant dans un contexte de recherche d'économies d'échelle que d'harmonisation et de mise en cohérence des garanties.

À l'instar du 1^{er} PNAI (2011-2015), une convention constitutive de groupement a été signée par l'ensemble des membres en octobre 2014. La CNAMTS a été désignée coordonnateur du groupement pour la passation et l'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et a également été désignée coordonnateur pour la préparation, la passation et le suivi d'une consultation relative au plan national d'assurances interbranches.

Ce nouveau PNAI (2016- 2019) porte sur les risques suivants :

- dommages aux biens, incendie et risques annexes ;
- responsabilité civile générale ;
- responsabilité civile médicale ;

- responsabilité des dirigeants ;
- risques de construction (dommages ouvrage et tous risques chantier).

L'objet de l'assurance « Responsabilité civile médicale » se limite aux risques des organismes de la branche Maladie (à l'exclusion du groupe Ugecam). Il convient également de préciser que des salariés d'autres branches telle que la branche Retraite procèdent à des actes qualifiés de médicaux. De ce fait, ceci a conduit à élargir le périmètre de ce lot par avenants.

En ce qui concerne les Ugecam, ce risque sera pris en compte dans le cadre d'une procédure « PNA 2017-2020 » propre à l'Assurance maladie, avec pour cible l'intégration au sein du prochain PNAI, suite à amélioration de la sinistralité liée au périmètre des établissements de santé.

Afin de maîtriser le rapport sinistralité/prime impactant l'appel à cotisation, le montant de la franchise laissé à la charge des organismes a été revu à la hausse.

La prise en compte des risques Fraude et détournement n'est pas parue justifiée en raison de leur nature et de la qualité technique et financière des contrats proposés.

Une couverture spécifique pour les risques agression/Individuelle accident a été déployée dans des marchés nationaux par les branches Recouvrement et Famille.

■ 3.2 Les procédures attribuées en 2016

Prestations intellectuelles

Cet accord-cadre couvre les prestations d'accompagnement au pilotage, à l'organisation et à la mise en œuvre de projets (hors informatiques). La préparation de ce marché a été portée par la branche Famille avec l'appui d'un groupe de travail composé de représentants de branches.

Il est innovant dans sa forme en proposant un catalogue d'unités d'œuvre avec des prix plafond. Une mise en concurrence avec l'ensemble des titulaires de l'accord-cadre est opérée lors de la survenance d'un besoin exprimé par un organisme bénéficiaire dans un cahier des charges. 14 unités d'œuvre – complexes et très complexes (UO) – sont proposées :

- assistance à l'élaboration de politiques et stratégies d'entreprise ;
- assistance à la conduite du changement ;
- assistance à la conduite opérationnelle de programme ou projet ;
- réalisation de benchmark ;
- réalisation d'étude de faisabilité et / ou d'opportunité ;
- assistance à la formalisation d'expression de besoin et à la rédaction de cahier des charges fonctionnel (hors informatique) ;
- accompagnement à l'animation des réseaux.

Les cinq sociétés ci-dessous ont été retenues :

- Cap Gemini
- Mensia
- Accenture
- Mazars
- Ernst et Young

Il est conclu pour une durée de deux ans reconductible une fois. Chaque organisme bénéficiaire peut conclure avec un titulaire un marché subséquent pour un projet dédié. La conclusion des marchés subséquents ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. L'objet d'un marché subséquent ne saurait être différent de celui de l'accord cadre.

Les prix et coefficients mentionnés à l'annexe financière de l'accord-cadre constituent des prix et coefficients plafond et sont établis sur la base d'une durée d'exécution. La mise en concurrence opérée au niveau de l'accord-cadre a permis d'obtenir des prix avantageux ce qui doit permettre une baisse significative des coûts pour les organismes. Le marché sera exécutoire en 2017.

Solution d'impression

L'Ucanss et les caisses nationales ont décidé de mettre en place, dans le cadre de la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale, un marché relatif à la fourniture de solutions d'impression et de services associés.

Ce marché vise d'une part, à assurer une cohérence dans le choix des lignes de matériels et d'autre part, à faciliter la supervision du parc grâce à des solutions logicielles. Ce projet a été validé par le Comité exécutif et intégré au programme d'achats.

La préparation du marché a été pilotée par la CNAV avec l'appui d'un groupe de travail dédié. Ce groupe de travail, en collaboration avec les directions des systèmes d'information de chaque branche et régime, a pris en compte les problématiques communes et les bonnes pratiques identifiées dans l'ensemble des organismes de la Sécurité sociale.

Il en a résulté la définition d'un accord-cadre portant principalement sur :

- la fourniture par les organismes de matériels d'impression selon les dispositions prévues par l'accord-cadre ;
- l'accompagnement des organismes par le prestataire dans le déploiement de l'accord-cadre.

Le lot n°1 relatif à l'acquisition-maintenance et la location-maintenance de solutions d'impression et de services associés en France métropolitaine et en Corse a été notifié à la société Canon France le 25 juillet 2016.

Le lot n°2 relatif à l'acquisition-maintenance et la location-maintenance de solutions d'impression et de services associés dans les départements d'Outre-mer a été notifié à la société Martiniquaise de Bureautique le 11 octobre 2016.

La procédure de mutualisation assurée par l'Ucanss en sa qualité de centrale d'achats a permis d'offrir des conditions tarifaires parmi les plus compétitives du marché (jusqu'à 50 % d'économie au regard des prix pratiqués pour d'autres acteurs) ainsi que des services dédiés à l'ensemble de ses adhérents dans un cadre juridique sécurisé.

Les marchés subséquents sont passés nationalement dans les branches Maladie et Retraite. Les organismes locaux de ces deux branches doivent en conséquence se rapprocher de leurs caisses nationales avant toute commande.

183 organismes ont eu recours à ce marché en 2016 pour un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros HT.

Imprimés

La centrale d'achats a passé en 2016 deux marchés relatifs à la réalisation d'un imprimé en liasses autocopiantes une référence : S3116 G et d'un imprimé en liasses autocopiantes « ordonnanciers bizone pré-identifiés livrés aux praticiens référence S3321 B. Le titulaire de ces deux marchés est l'imprimerie Coste.

Deux accords-cadres 15 AC 14 (3 lots) et 16 AC 10 (2 lots) ont également été conclus pour l'impression et la livraison de liasses autocopiantes, d'imprimés à plat et en continu. Les attributaires de ces différents marchés sont les imprimeries Coste, Fabrègue, Apgisa, Berillon, Barlerin, Sti, Paragon, Edis, Cogepint, Emerson, Euronappe et Bourquin.

Sur la durée totale des marchés, le chiffre d'affaires est estimé à 51 millions d'euros HT.

■ 3.3 La convention Ucanss - Ugap

L'Ucanss et l'Union des groupements d'achats publics (Ugap) ont renouvelé un accord de partenariat en 2015 au bénéfice des organismes de l'Institution. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la recherche d'efficacité de l'achat public des organismes de sécurité sociale et du niveau d'achat présentant le meilleur rapport qualité prix.

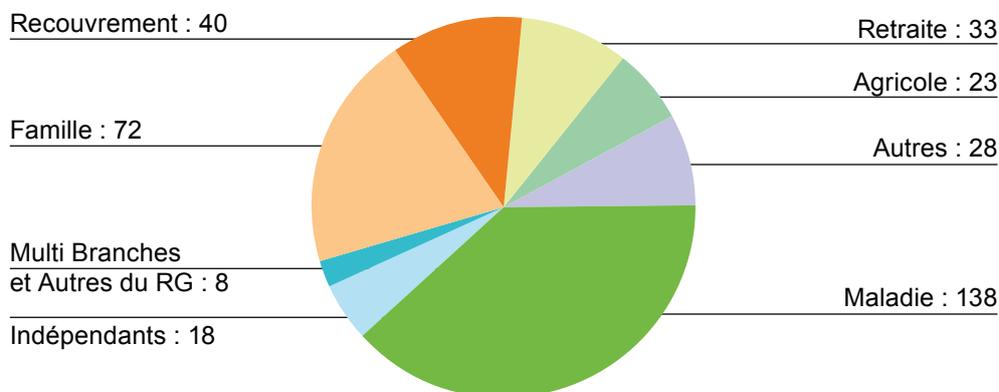
Commander à l'Ugap présente, pour certains achats ponctuels, l'avantage d'une part de bénéficier d'une remise et d'autre part d'économiser les frais de gestion de la procédure de passation de marché - source d'économie et de gain de temps.

Le recours à l'Ugap permet donc aux organismes de satisfaire aux exigences de mise en concurrence des prestataires tout en s'exonérant de la passation de la procédure.

La convention concerne principalement les segments d'achats sur lesquels la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale n'est pas positionnée à savoir : les véhicules, le mobilier, les services (nettoyage, gardiennage, facility management), le médical et l'informatique.

Le taux nominal de la marge appliquée varie entre 8 et 2,4 % selon le segment et le volume acheté.

Chiffre d'affaires par branche en million d'euros



- À cela, il convient d'ajouter 4 millions d'euros pour les formations professionnelles dispensées par l'Institut 4.10.

■ 3.4 Le chiffre d'affaires généré par la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale en 2016

Le chiffre d'affaires global (somme des fournitures et services achetés par les organismes locaux) de la centrale d'achats s'élève en 2016 à 366,8 millions d'euros répartis comme suit :

- Centrale d'achats des organismes de sécurité sociale : 227 107 107 millions d'euros ;
- Ugap : 139 737 834 millions d'euros.

L'économie générée s'élève à 23,8 millions d'euros.

Elle est calculée en faisant la différence entre les montants des marchés nationaux référents et le montant des marchés exécutés par la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale.



4. Les travaux menés par l'Observatoire de l'achat en 2016

■ 4.1 La rénovation du cursus de professionnalisation de l'achat

En 2014 et 2015, des travaux avaient été menés avec les représentants achats des caisses nationales et la DDARH de l'Ucanss afin de rénover le cursus de professionnalisation de l'achat.

En 2016, une première partie de la rénovation du cursus a consisté à mettre en place des formations juridiques sur les marchés publics.

Pour les juristes, quatre formations sont proposées :

- les fondamentaux ;
- les journées d'actualités réglementaires marchés publics ;
- les marchés publics-agences comptables ;
- et les marchés de travaux.

La seconde partie de la rénovation du cursus a consisté à mettre en place un nouveau cursus de professionnalisation de l'achat. Il comporte trois niveaux : un module de formation en vue de la prise de fonction, des modules dédiés à la maîtrise du poste et des modules de perfectionnement.

L'objectif du module d'intégration est d'accompagner le technicien achats lors de sa prise de fonction dans un service achat. Ce module doit lui permettre d'acquérir une vision globale de la fonction achat, de rendre l'achat économiquement performant et sécuriser l'acte d'achat.

Les modules visant la maîtrise du poste ont été élaborés avec des acheteurs de l'Institution. Ils portent sur plusieurs thématiques :

- les fondamentaux de la fonction achat ;
- l'analyse des besoins ;
- la transcription du besoin dans les documents de la consultation ;
- le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- la négociation ;
- l'analyse et l'évaluation de la performance fournisseurs.

Les modules de perfectionnement portent sur :

- la politique d'achats et la stratégie d'achats ;
- l'analyse économique des coûts ;
- le pilotage de la performance achat ;
- les marchés publics informatiques de l'analyse du besoin à la rédaction du cahier des charges ;
- la gestion budgétaire et comptable.

Ces 11 modules sont indépendants les uns des autres.

Ces formations s'adressent aux acheteurs, techniciens d'ordonnancement, technicien/agent des services généraux, assistants acheteurs, gestionnaires des contrats et marchés.

Ce cursus est également ouvert aux juristes. Ceux-ci peuvent le suivre dans son intégralité ou suivre certains modules à la carte.

Trois de ces modules sont activés au titre des priorités de financement de la CPNEFP. Il s'agit des modules relatifs aux fondamentaux de la fonction achat, à l'analyse des besoins et à la négociation.

L'ensemble de ces formations est proposé par l'Institut 4.10.

■ 4.2 L'élaboration du guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle »

De nombreux agents utilisent un véhicule afin d'effectuer des missions, pour se rendre à des formations ou à des réunions. Le guide de bonnes pratiques « Utiliser un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle » vise à sensibiliser les acteurs de l'Institution aux bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du risque routier, à rappeler les différentes garanties proposées en matière d'assurance et à apporter des éléments facilitant la gestion des sinistres.

Ce guide a été conçu par un groupe de travail co-animé par l'Observatoire de l'achat et la branche Famille avec l'appui des représentants achats des caisses nationales du Régime général.

↘ En savoir plus www.ucanss.fr

Il est consultable sur le « U » et le portail de l'Ucanss :

<http://extranet.ucanss.fr/Rubrique> :

mission inter-régimes – Observatoire de l'achat

■ 4.3 Les études

Étude de marché sur la maintenance des ascenseurs

L'Observatoire de l'achat a confié à la société Acceo la réalisation d'une étude de marché sur la maintenance des ascenseurs.

Cette étude a porté sur :

- la présentation du parc français d'ascenseurs ;
- la réglementation applicable en matière de sécurité des ascenseurs et les obligations d'entretien et de contrôles réglementaires ;
- la maintenance et le marché des prestataires de maintenance ;
- les scénarii d'optimisation du parc d'ascenseurs des organismes de sécurité sociale.

Les résultats de l'étude alimenteront les travaux menés en interbranche sur l'achat. Des propositions seront faites au CVP Mutualisation en vue de la passation éventuelle d'un marché mutualisé.

Étude de marché portant l'état des lieux du marché du gaz et mission de conseil sur un achat mutualisé de fourniture de gaz

En 2016, l'Observatoire de l'achat a poursuivi la réalisation d'étude de marché dans le domaine de l'énergie. L'étude a porté plus particulièrement sur le marché du gaz en France.

Cette étude a été réalisée en quatre parties techniques :

- l'évolution du marché de fourniture de gaz avec un focus sur la réglementation ;
- les principaux fournisseurs du marché du gaz ;
- un benchmark des dispositifs contractuels montés par les principaux acheteurs publics français ;
- et les éléments qui justifieraient le recours à un marché mutualisé passé par la centrale d'achat de l'Ucanss.

Elle a été réalisée par la société Sia Partners.

Les résultats de l'étude de marché sur le gaz alimenteront également les travaux menés en interbranche sur l'achat. Ceci pourra donner lieu éventuellement à la passation d'un marché mutualisé par la centrale d'achats des organismes de sécurité sociale.

■ 4.4 La veille Achat et le Baromètre des achats

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'Observatoire de l'achat favorise le partage d'informations en proposant une veille Achats et les fiches du baromètre des achats.

En 2016, un marché a été lancé pour la rénovation de la veille et des fiches du baromètre. Le marché a été attribué à la société BravoSolution.

Pour la veille, trois numéros trimestriels et un numéro spécial achats seront diffusés dès 2017. La veille sera diffusée sur le « U » et le portail de l'Ucanss.

Certaines fiches du baromètre des achats seront mises à jour et de nouvelles fiches seront créées dès 2017.

■ 4.5 Le recensement des marchés

Chaque année, les organismes de sécurité sociale de droit privé sont amenés à remonter les données relatives aux contrats notifiés. En 2016, le seuil de recensement reste fixé à 20 000 euros HT. Afin d'obtenir une vision exhaustive de l'achat dans l'Institution, les organismes sont invités à saisir s'ils le souhaitent leurs achats même d'un montant inférieur à 20 000 euros HT.

En 2016, à la demande de l’OECF, la date limite de recensement des marchés a été modifiée et portée au 31 décembre de l’année au lieu du 28 février de l’année N+1.

Références des textes réglementaires

Le décret n° 2006-1071 et l’arrêté du 11 décembre 2006 relatif au recensement des marchés publics fixent les modalités de remontées des données du recensement des marchés et accords-cadres.

La remontée des données des organismes de sécurité sociale de droit privé

Le volume du recensement

Les marchés et accords-cadres

Les marchés et accords-cadres notifiés et déclarés par les organismes de sécurité sociale de droit privé au titre de l’année 2016 sont au nombre de 4 094 pour un montant total de 1 250 467 289 € HT.

Répartition des contrats selon la nature de l’acte juridique en 2016

	nombre	montant en € HT
Accords-cadres	259	141 331 667
Contrats sur la base d’un accord cadre	657	175 269 936
Marchés	3 178	933 865 686

Les avenants et actes de sous-traitance

Les avenants et les actes de sous-traitance sont remontés quel que soit leur montant à partir du moment où le marché ou l’accord-cadre de référence a déjà fait lui-même l’objet d’une fiche.

Nombre d’avenants et actes de sous-traitance recensés en 2016

	nombre
Avenants	868
Actes de sous-traitance	303

Le contrôle des données saisies

Le secrétariat de l’Observatoire de l’achat reste attentif à la qualité de saisie des données.

À cet effet, des contrôles automatiques de saisies sont présents dans l’applicatif et des contrôles de cohérence sont opérés par le secrétariat. Les organismes sont également sollicités régulièrement mais surtout en fin d’exercice par le secrétariat pour s’assurer que les données saisies correspondent à la passation de leurs marchés.

La relation avec les utilisateurs

Le secrétariat de l'Observatoire de l'achat accompagne tout au long de l'année les organismes de sécurité sociale pour la saisie des fiches. En sus de l'accueil téléphonique et de la gestion des mails, le secrétariat publie régulièrement des articles sur le « U » et le portail de l'Ucanss.

L'outil informatique

Pour répondre à l'obligation réglementaire de recensement des marchés, l'Observatoire de l'achat a mis en place un applicatif informatique. Cet outil est développé au regard de la réglementation et des demandes des utilisateurs.

Il est directement accessible à partir du portail de l'Ucanss, en page d'accueil : <http://extranet.ucanss.fr/>, ou via l'espace *Observatoire de l'achat* (depuis le menu *Missions inter-régime*).

L'applicatif permet la restitution de l'ensemble des données sous deux formats : PDF ou un fichier export. L'utilisateur peut ainsi exploiter les données avec l'outil bureautique de son choix. Des requêtes sont disponibles. L'utilisateur retrouve la liste des fiches, la liste des marchés triés par date, par titulaire, par procédure de passation.

En plus de ces requêtes, des documents tels que le rapport sur l'exécution des marchés en cours et soldés et la liste des marchés conclus l'année précédente sont générés automatiquement à partir des données saisies au travers des fiches de recensement.

Au cours de l'année 2016, des travaux ont été réalisés avec la DSI de l'Ucanss pour la mise en place d'une nouvelle version de l'applicatif « Recensement des marchés ».

L'un des changements majeurs pour les utilisateurs est la mise en place du Single Sign On (SSO). Le SSO permet aux utilisateurs de bénéficier d'une authentification unique pour accéder au portail, au « U » et à l'applicatif recensement des marchés.

De plus, des travaux ont été menés afin de donner aux représentants achats des caisses nationales le statut de consultant. Ceci leur permet de consulter à partir de l'applicatif recensement des marchés l'état d'avancée du recensement au sein de leur branche tout au long de l'année.



5. Annexe

Les chiffres détaillés issus du recensement des marchés et accords-cadres notifiés en 2016



SOMMAIRE

■ Notes techniques _____	45
■ Les étapes du recensement en 2016 _____	46
■ Taux de participation _____	48
■ Volumétrie des marchés et accords-cadres notifiés en 2016 ____	49
■ Selon la procédure _____	50
■ Selon la région de l'organisme _____	54
■ Selon la catégorie du marché _____	58
■ Selon la procédure et la catégorie _____	60
■ Les marchés de fournitures _____	62
■ Les marchés de services _____	67
■ Les marchés de travaux _____	70
■ Durée des marchés _____	72
■ Les clauses de développement durable _____	74
■ Information sur la dématérialisation _____	75



Toutes les entités publiques ou privées soumises au Code des marchés publics ont l'obligation de produire une fiche de recensement pour chacun de leur marché (article 131 du Code des marchés publics 2006).

L'Observatoire de l'achat des organismes de sécurité sociale collecte ces fiches pour les organismes de la Sécurité sociale de droit privé au travers d'un applicatif accessible à partir du portail de l'Ucanss, et les transmet ensuite à l'OECP (Observatoire de l'État) pour intégration aux données nationales et européennes.

Ce document tient compte de l'ensemble des régimes de sécurité sociale.

Le niveau du seuil de recensement, positionné à 20 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2009 permet de présenter des données détaillées comparables sur trois exercices.

Références des textes réglementaires

- Articles 130 et 131 du Code des marchés publics,
- Arrêté du 11 décembre 2006 relatif au recensement économique de l'achat public.
- Arrêté du 21 juillet 2011 relatif au recensement économique de l'achat public
- Article 18 de l'arrêté du 16 juin 2008 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale,

L'applicatif *Recensement des marchés* est accessible à l'adresse suivante :

<http://extranet.ucanss.fr/>.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'Observatoire de l'achat :

observatoire-achat@ucanss.fr

Téléphone : 01 45 38 82 58

01 45 38 82 69

01 45 38 81 42

La directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics rend obligatoire la production d'un rapport statistique trisannuel. Le 1^{er} rapport, portant sur les années 2014, 2015 et 2016 devra être produit par l'État au plus tard le 18 avril 2017, agrégeant les données en provenance de la Sécurité sociale.

Ceci implique :

- de raccourcir les délais de transmission des données des marchés des organismes de sécurité sociale, à l'Observatoire économique de la commande publique ;
- pour les organismes de modifier la période de recensement des marchés. La clôture de recensement des marchés notifiés en 2016 est fixée au 31 décembre 2016.

Les étapes du recensement sont les suivantes :

- » étape 1, enregistrement des fiches >> à la notification du contrat, étape possible tout au long de l'année, **au plus tard au 1^{er} paiement**.
- » étape 2, validation des fiches, étape possible tout au long de l'année, **au plus tard au 31/12/N**.
- » étape 3, saisie des informations liées à la clôture des marchés. Les fiches « marché » et « accord-cadre » sont clôturées à la fin du contrat. Étape possible tout au long de l'année, **au plus tard le 31/12/N**.
- » étape 4, édition de la liste des marchés conclus l'année précédente et du rapport sur l'exécution des marchés, opération possible dès la fin des opérations des étapes 2 et 3, **au plus tard le 31/12/N**.
- » étape 5, validation du questionnaire annuel, **au plus tard le 31/12/N**.

La passerelle avec la plateforme de dématérialisation MEOSS

Une passerelle permettant de récupérer les données saisies au niveau de la plateforme de dématérialisation des marchés des organismes de sécurité sociale – MEOSS et communes à la fiche de recensement fonctionne à nouveau depuis septembre 2013.

Le but de cette passerelle est d'alléger la saisie des données. Ainsi dès qu'un organisme publie un avis d'attribution sur la plateforme MEOSS, une pré-fiche de recensement est créée dans l'appliquet Recensement des marchés.

À partir de l'appliquet Recensement, l'utilisateur intègre cette pré-fiche en la complétant des données non saisies dans MEOSS. Les contrôles de saisie sont identiques à ceux pratiqués au moment de l'enregistrement d'une fiche de recensement. La fiche rentre dans le processus normal de validation.

Le rapprochement entre les deux applicatifs s'effectue à partir du numéro SIRET de l'organisme. Si des avis d'attribution sont publiés mais pas récupérés, c'est que le numéro SIRET inscrit dans les deux applicatifs n'est pas commun. Il convient de communiquer le numéro SIRET à l'administrateur MEOSS de la caisse nationale et au secrétariat de l'Observatoire de l'achat.

Les chiffres clés de l'année 2016

86,9 % des organismes de sécurité sociale de droit privé ont participé au recensement.

4 094 marchés et accords-cadres sont recensés pour un montant de 1 250 467 289 euros HT.

35,4 % des contrats sont des marchés ou des accords-cadres de plus de 90 000 € HT et représentent à eux seuls 92,3 % des montants :

- 259 accords-cadres pour un total de 141 331 667 millions d'euros ;
- 657 contrats sur la base d'un accord-cadre pour un total de 175 269 936 millions d'euros ;
- 3 178 marchés pour un montant total de 933 865 686 millions d'euros.

44,3 % des marchés sont des marchés de service et représentent 54,2 % des montants.

56,6 % des marchés sont passés selon une procédure adaptée et représentent 19,8 % des montants.

Les marchés passés par « appel d'offres » représentent 61,4 % des montants.

16 % des marchés sont des contrats conclus sur la base d'un accord-cadre et représentent 14,2 % des montants.

20,2 % des marchés incluent une clause sociale.

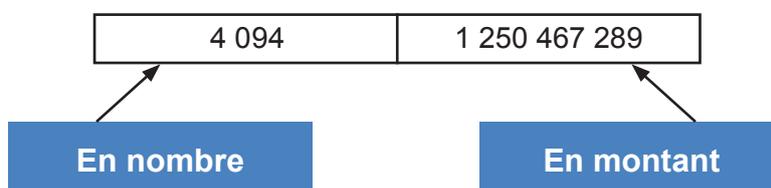
52,3 % des marchés incluent une clause environnementale.

27,3 % des offres sont dématérialisées.

Nota bene : il s'agit de l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur à 20 000 euros HT.

Lecture des pages suivantes :

Le premier chiffre présente le nombre de marchés et accords-cadres, le second le montant des deux.



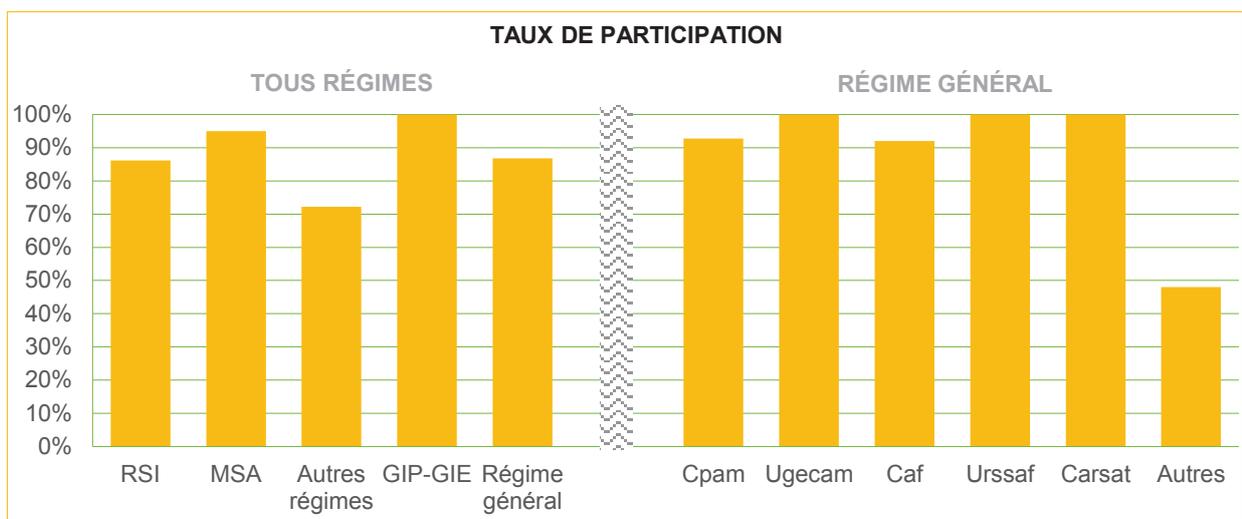
	Nombre d'organismes ayant participé au recensement	Nombre d'organismes	Taux de participation
Régime général	275	317	87%
RSI	25	29	86%
MSA	38	40	95%
Autres régimes	13	18	72%
GIP-GIE	2	2	100%
Ensemble	353	406	86,9%

2015	378	435	86,9%
2014	363	445	81,6%

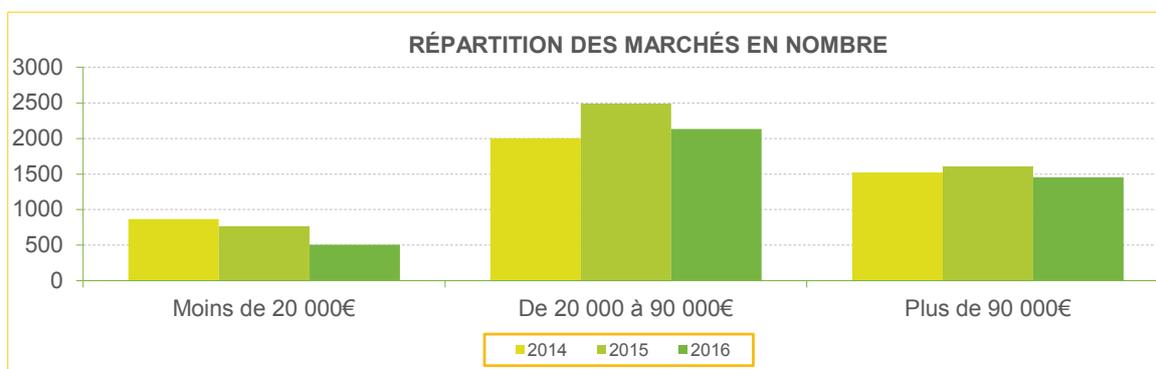
◆ *Zoom sur le Régime général*

	Nombre d'organismes ayant participé au recensement	Nombre d'organismes	Taux de participation
Cpam, Cram et C.I.	102	110	93%
Ugecam	13	13	100%
Caf	92	100	92%
Urssaf et C.I.	29	29	100%
Carsat	15	15	100%
Autres organismes	24	50	48%

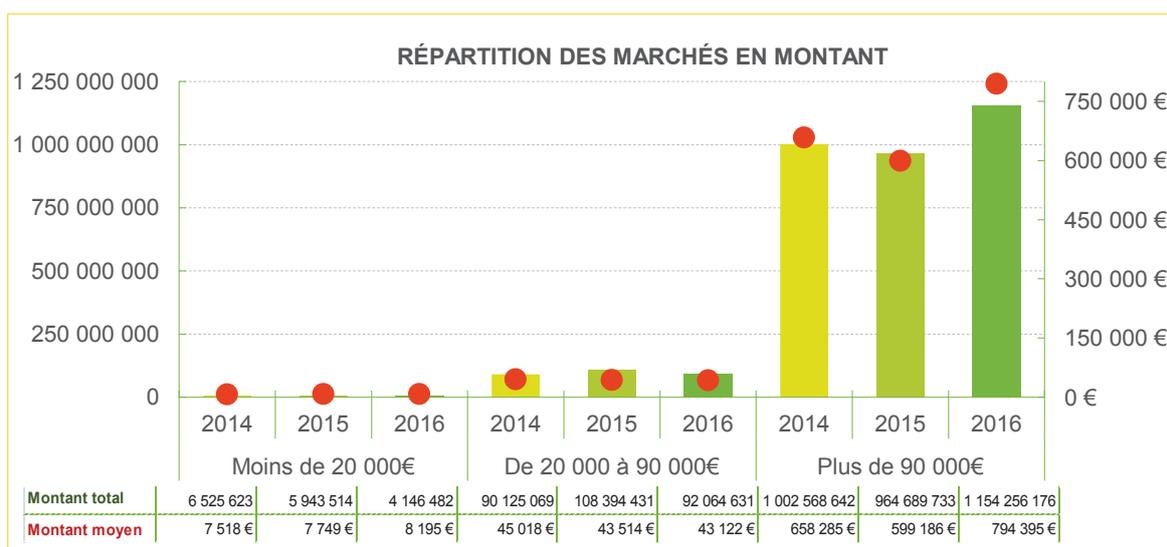
2015	298	341	87,4%
2014	282	343	82,2%



	Marchés inférieurs à 90 000 €		Marchés supérieurs à 90 000 €		Ensemble	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Régime général	2 273	81 365 804	1 064	576 943 913	3 337	658 309 717
RSI	68	2 758 367	59	142 381 917	127	145 140 284
MSA	183	6 948 757	127	163 259 437	310	170 208 194
Autres régimes	112	4 964 268	188	234 730 909	300	239 695 177
GIP-GIE	5	173 917	15	36 940 000	20	37 113 917
Ensemble	2 641	96 211 113	1 453	1 154 256 176	4 094	1 250 467 289
<i>2015</i>	<i>3 258</i>	<i>114 337 945</i>	<i>1 610</i>	<i>964 689 733</i>	<i>4 868</i>	<i>1 079 027 678</i>
<i>2014</i>	<i>2 870</i>	<i>96 650 692</i>	<i>1 523</i>	<i>1 002 568 642</i>	<i>4 393</i>	<i>1 099 219 334</i>

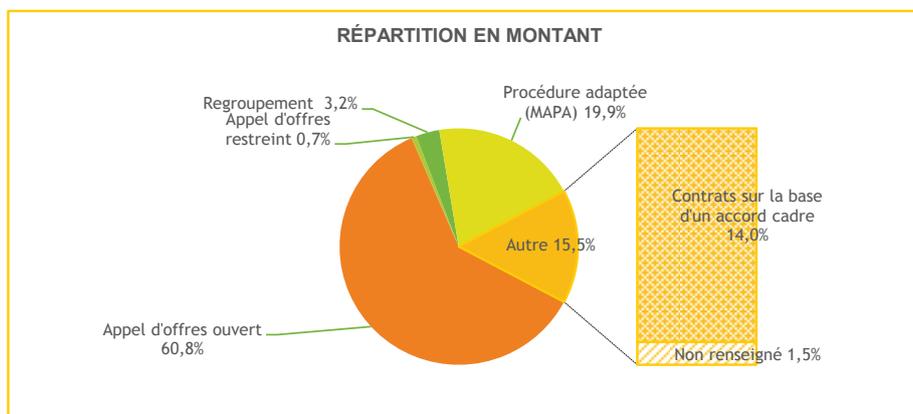
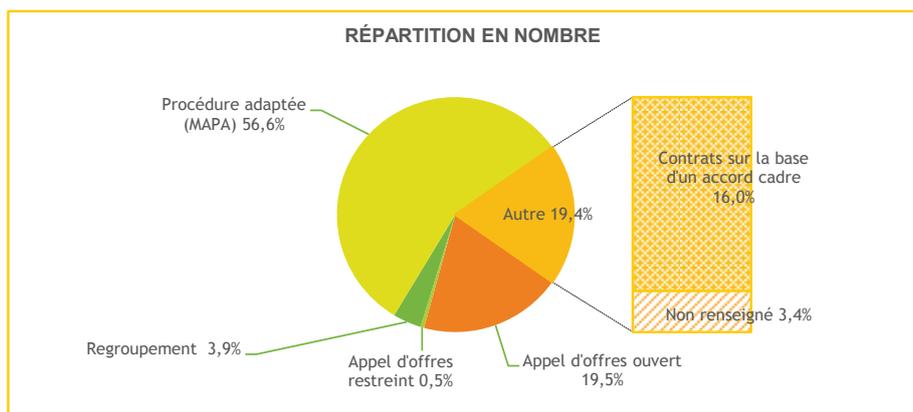


la table de données est un copier coller taille 10,31 155,1

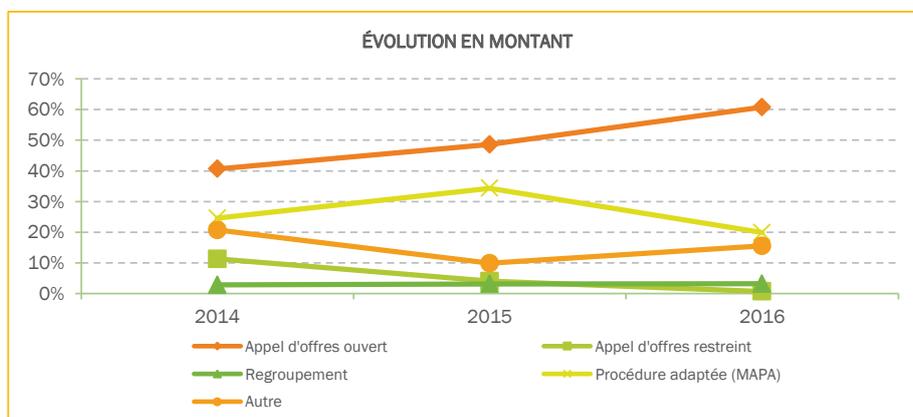
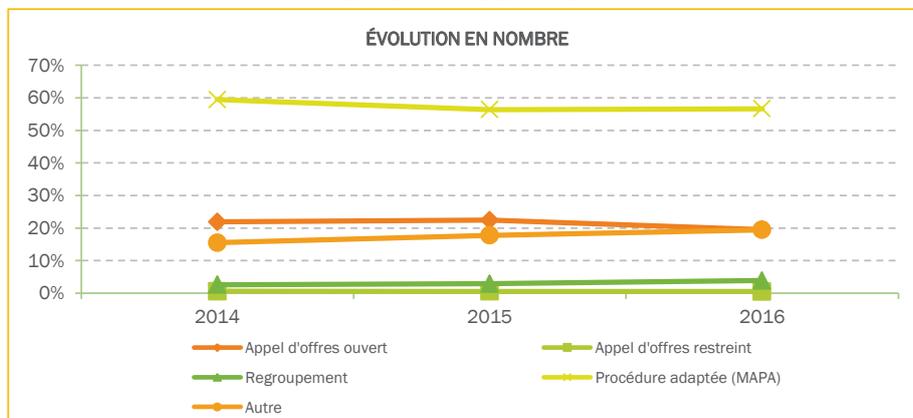


	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Appel d'offres ouvert	540	50	90	110	10	800
	263 710 472	135 346 150	138 381 508	188 445 734	34 000 000	759 883 864
Appel d'offres restreint	16	0	0	4	0	20
	4 022 048			4 390 000		8 412 048
Procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence	25	2	8	1	0	36
	4 917 486	1 424 088	11 938 885	175 269		18 455 728
Procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence	74	6	10	26	5	121
	6 471 951	1 089 994	3 424 484	6 117 088	2 940 000	20 043 517
Dialogue compétitif	0	0	0	0	0	0
Concours	0	0	1	1	0	2
			995 520	364 640		1 360 160
Système d'acquisition dynamique	0	0	0	0	0	0
Procédure adaptée (MAPA)	1 962	55	167	131	4	2 319
	204 667 445	6 798 458	11 767 498	25 047 026	148 917	248 429 344
Contrats sur la base d'un accord cadre	613	10	21	13	0	657
	157 835 737	386 755	2 235 908	14 811 536		175 269 936
Autre	107	4	13	14	1	139
	16 684 578	94 839	1 464 391	343 884	25 000	18 612 692
Ensemble	3 337	127	310	300	20	4 094
	658 309 717	145 140 284	170 208 194	239 695 177	37 113 917	1 250 467 289

Année 2016



ÉVOLUTION DEPUIS 2014

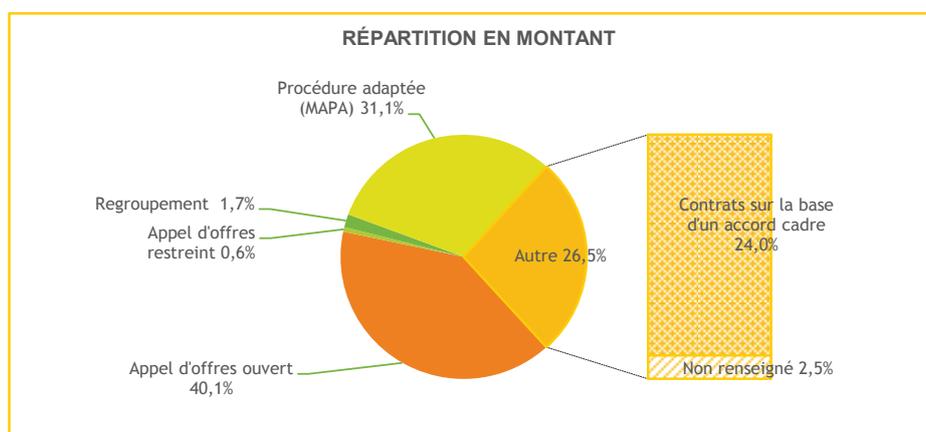
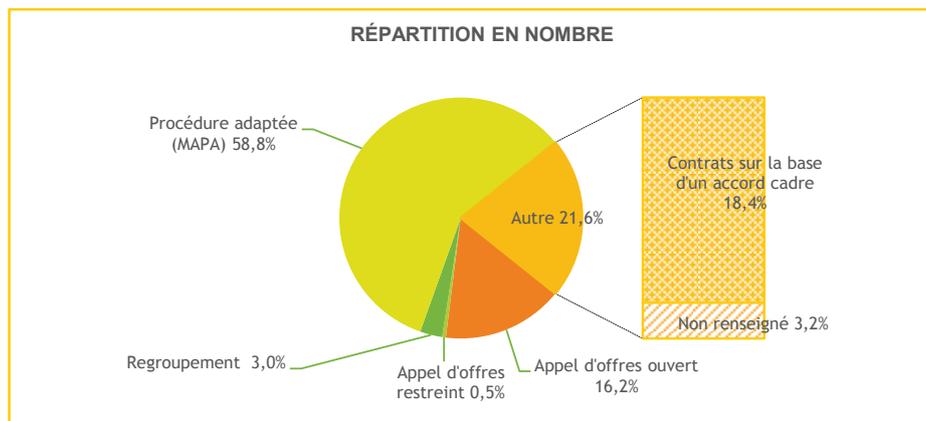


* Regroupement : procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence, procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, dialogue compétitif, concours, système d'acquisition dynamique

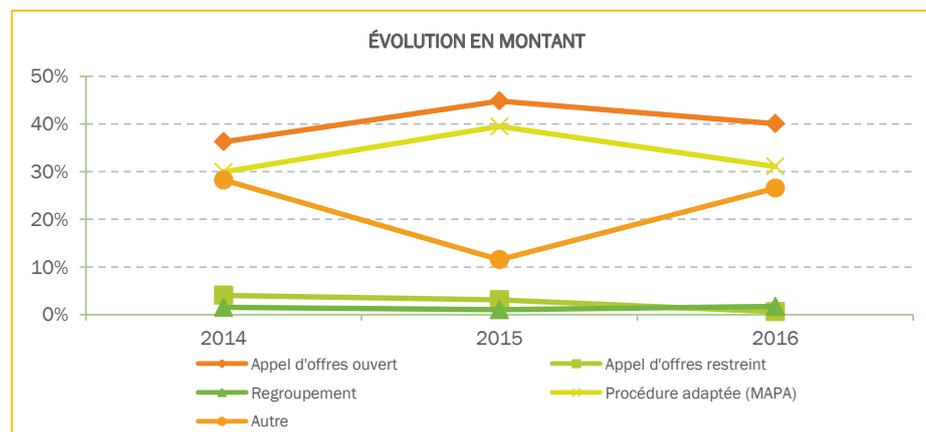
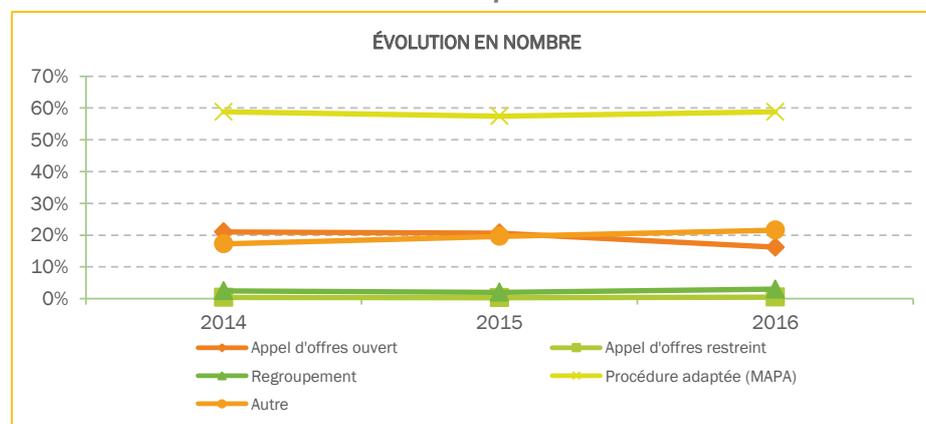
◆ Zoom sur le Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Appel d'offres ouvert	196	96	97	57	45	49	540
	62 789 140	25 714 064	50 956 941	14 464 830	12 975 260	96 810 237	263 710 472
Appel d'offres restreint	7	7	2	0	0	0	16
	2 059 248	1 415 340	547 460				4 022 048
Procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence	3	5	11	1	2	3	25
	350 403	2 298 720	640 324	280 000	287 204	1 060 835	4 917 486
Procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence	21	11	24	7	7	4	74
	1 335 549	526 912	1 514 182	1 973 331	593 654	528 323	6 471 951
Dialogue compétitif	0	0	0	0	0	0	0
Concours	0	0	0	0	0	0	0
Système d'acquisition dynamique	0	0	0	0	0	0	0
Procédure adaptée (MAPA)	894	161	443	159	182	123	1 962
	82 877 607	22 908 401	45 808 734	13 266 415	30 867 505	8 938 783	204 667 445
Autre	300	27	153	62	40	31	613
	50 806 730	4 519 690	16 841 564	4 962 402	1 456 382	79 248 969	157 835 737
Non renseigné	33	24	21	9	6	14	107
	2 559 280	11 366 410	1 063 760	319 251	133 976	1 241 901	16 684 578
Ensemble	1 454	331	751	295	282	224	3 337
	202 777 957	68 749 537	117 372 965	35 266 229	46 313 981	187 829 048	658 309 717

Année 2016

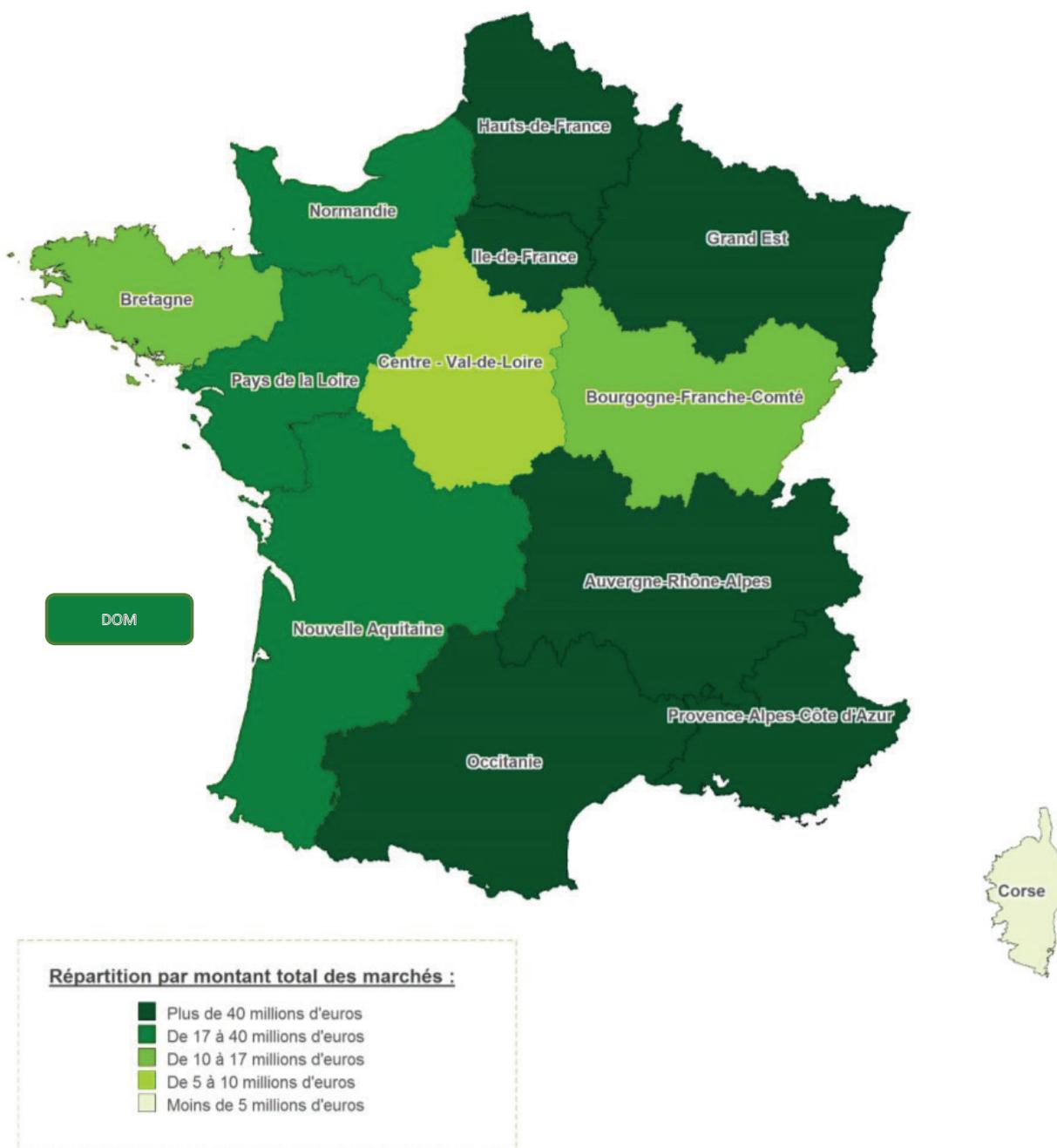


Évolution depuis 2014



	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Grand-Est	322	5	7	0	0	334
	73 372 691	208 116	1 211 174			74 791 981
Nouvelle-Aquitaine	241	2	72	0	0	315
	23 772 454	145 000	13 220 305			37 137 759
Auvergne-Rhône-Alpes	330	4	32	0	0	366
	40 292 241	161 174	5 744 907			46 198 322
Normandie	159	2	14	0	0	175
	14 126 855	6 355	3 392 678			17 525 888
Bourgogne-Franche-Comté	94	7	10	0	0	111
	14 242 363	268 933	1 737 101			16 248 397
Bretagne	101	1	3	0	0	105
	9 964 383	33 412	133 965			10 131 760
Centre-Val-de-Loire	131	4	14	0	0	149
	7 375 225	186 200	2 220 209			9 781 634
Corse	8	5	1	0	0	14
	694 565	165 354	117 592			977 511
DOM	157	1	0	0	0	158
	19 497 317	2 124 738				21 622 055
Ile-de-France	662	73	63	274	15	1 087
	294 499 950	140 941 708	127 272 572	230 878 639	36 940 000	830 532 869
Occitanie	326	4	24	0	0	354
	44 927 247	224 559	6 573 730			51 725 536
Hauts-de-France	350	6	41	0	0	397
	38 238 054	115 314	7 589 668			45 943 036
Pays de la Loire	179	8	28	0	5	220
	16 801 809	460 858	854 293		173 917	18 290 877
Provence-Alpes-Côte d'Azur	277	5	1	26	0	309
	60 504 563	98 563	140 000	8 816 538		69 559 664
Ensemble	3 337	127	310	300	20	4 094
	658 309 717	145 140 284	170 208 194	239 695 177	37 113 917	1 250 467 289

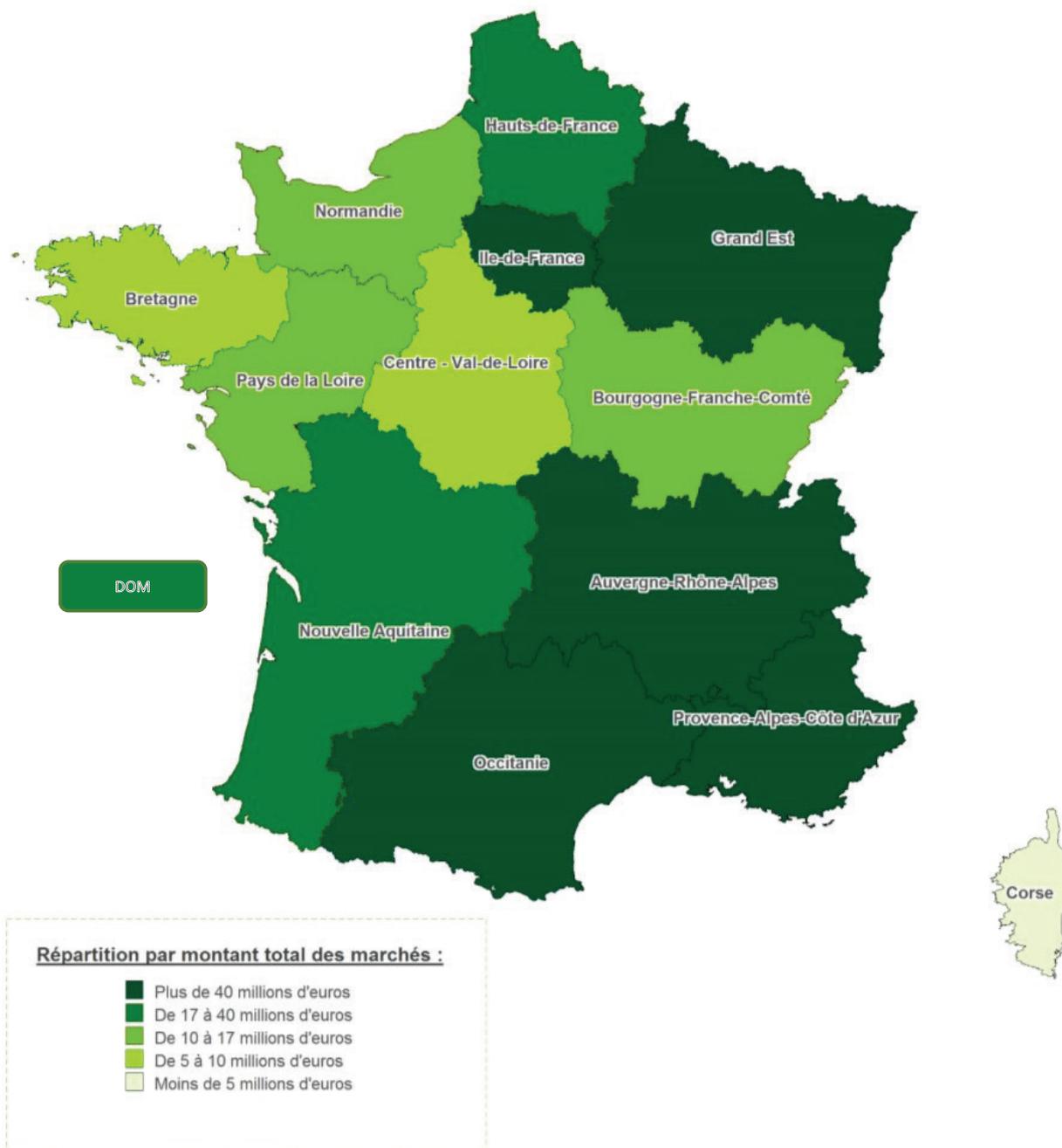
◆ Représentation géographique du montant total des marchés recensés en 2016



◆ Zoom sur le Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Grand-Est	125	35	56	59	47	0	322
	34 747 658	14 267 179	13 268 751	1 439 759	9 649 344		73 372 691
Nouvelle-Aquitaine	88	21	72	27	23	10	241
	8 027 952	3 251 346	4 248 524	4 435 079	2 204 567	1 604 986	23 772 454
Auvergne-Rhône-Alpes	174	33	57	46	16	4	330
	13 180 696	7 911 595	9 302 472	5 866 395	3 974 118	56 965	40 292 241
Normandie	86	7	45	10	11	0	159
	7 847 593	537 000	3 470 518	365 013	1 906 731		14 126 855
Bourgogne-Franche-Comté	35	20	17	6	15	1	94
	2 394 765	5 754 089	1 075 602	165 000	4 792 506	60 401	14 242 363
Bretagne	54	0	33	7	7	0	101
	8 165 579		1 278 670	213 759	306 375		9 964 383
Centre-Val-de-Loire	30	7	18	5	56	15	131
	1 595 922	677 203	1 803 863	238 004	2 328 248	731 985	7 375 225
Corse	4	0	4	0	0	0	8
	645 443		49 122				694 565
DOM	0	0	39	0	0	118	157
			5 133 906			14 363 411	19 497 317
Ile-de-France	364	18	168	45	0	67	662
	61 614 995	5 233 853	47 442 077	10 036 047		170 172 978	294 499 950
Occitanie	159	26	61	32	43	5	326
	21 486 812	5 719 980	4 224 473	6 495 187	6 720 929	279 866	44 927 247
Hauts-de-France	129	82	83	26	30	0	350
	15 557 969	8 186 787	7 078 093	1 999 006	5 416 199		38 238 054
Pays de la Loire	88	27	33	17	10	4	179
	4 438 106	6 559 797	3 370 625	1 546 718	328 107	558 456	16 801 809
Provence-Alpes-Côte d'Azur	118	55	65	15	24	0	277
	23 074 467	10 650 708	15 626 269	2 466 262	8 686 857		60 504 563
Ensemble	1 454	331	751	295	282	224	3 337
	202 777 957	68 749 537	117 372 965	35 266 229	46 313 981	187 829 048	658 309 717

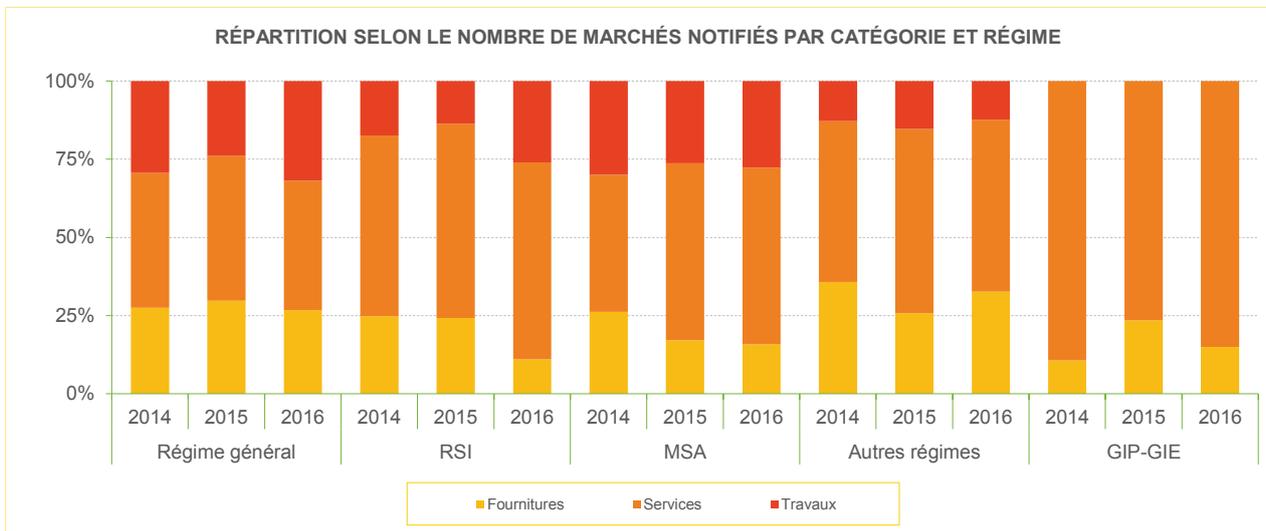
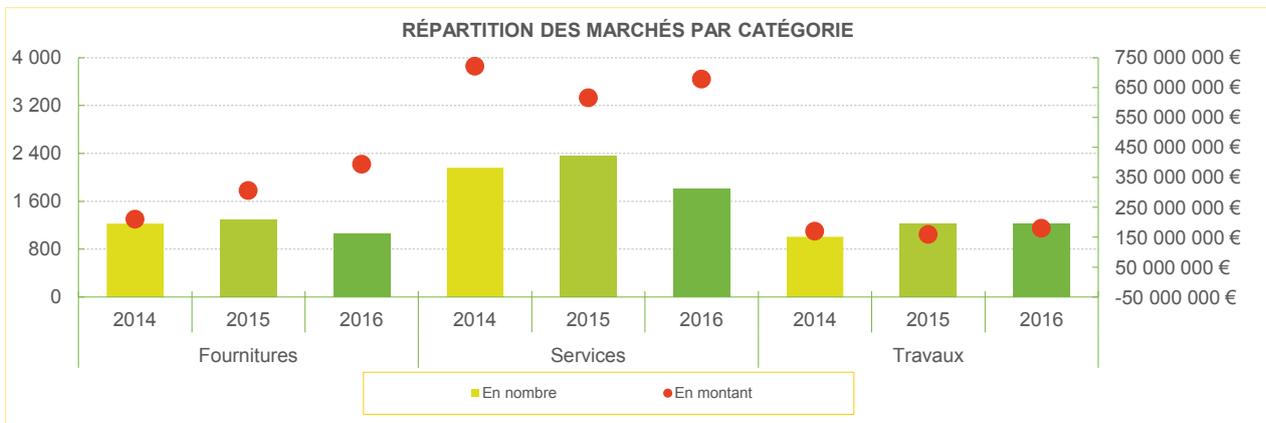
◆ Représentation géographique du montant total des marchés du Régime général



* Regroupement : procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence, procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, dialogue compétitif, concours, système d'acquisition dynamique

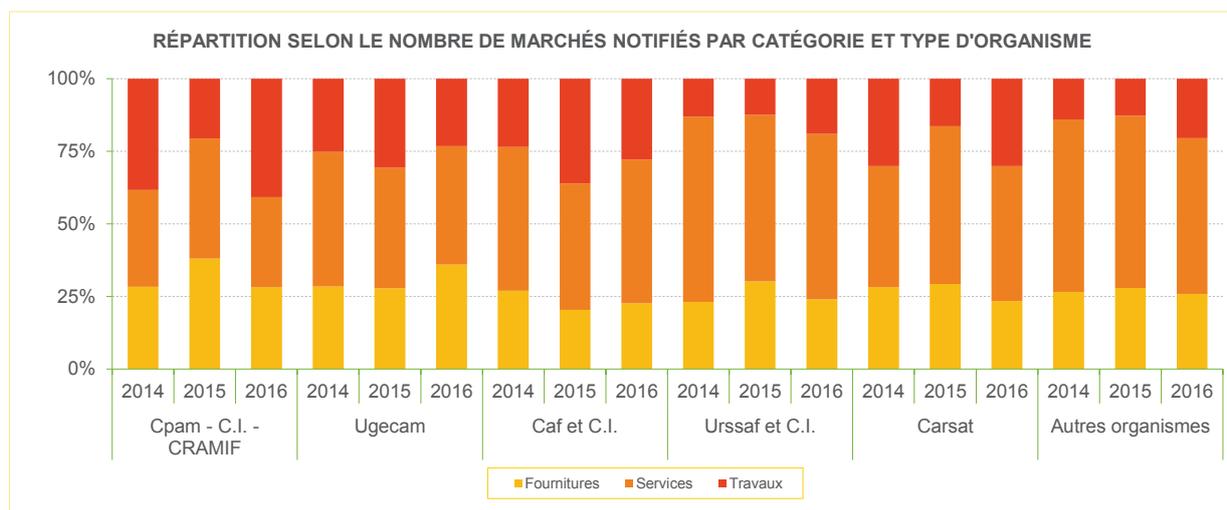
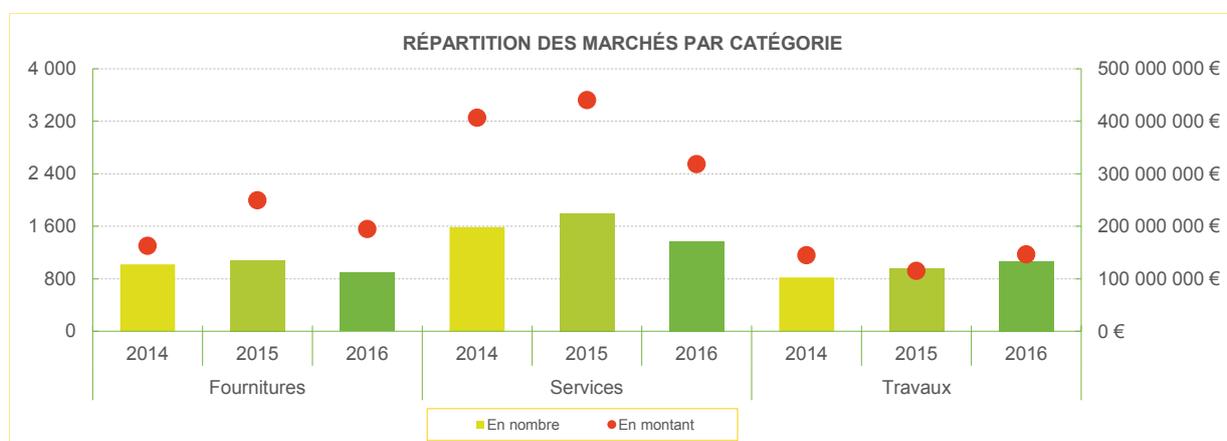
Régime général	Fournitures		Services		Travaux		Ensemble	
	Nombre	Montant (€)						
Régime général	894	194 130 896	1 377	317 891 456	1 066	146 287 365	3 337	658 309 717
RSI	14	1 882 669	80	134 379 190	33	8 878 425	127	145 140 284
MSA	49	14 553 481	175	142 544 114	86	13 110 599	310	170 208 194
Autres régimes	98	181 233 349	165	47 116 683	37	11 345 145	300	239 695 177
GIP-GIE	3	1 058 650	17	36 055 267	0		20	37 113 917
Ensemble	1 058	392 859 045	1 814	677 986 710	1 222	179 621 534	4 094	1 250 467 289

2015	1 290	305 365 750	2 357	615 047 867	1 221	158 614 061	4 868	1 079 027 678
2014	1 227	209 048 290	2 159	720 473 286	1 007	169 697 758	4 393	1 099 219 334



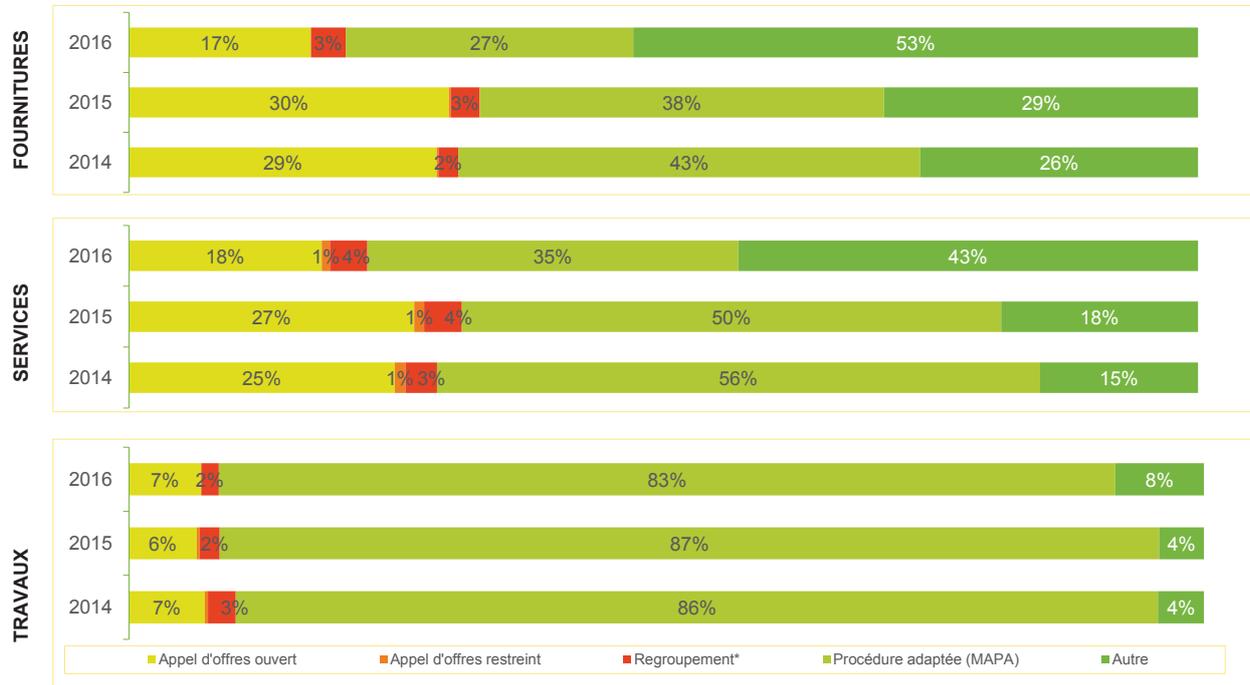
◆ *Zoom sur le Régime général*

	Fournitures		Services		Travaux		Ensemble	
	Nombre	Montant (€)						
Cpam - centres info. - CRAMIF	410	60 819 479	451	77 076 333	593	64 882 145	1 454	202 777 957
Ugecam	119	20 788 454	135	30 789 170	77	17 171 913	331	68 749 537
Caf et centres informatiques	170	11 792 045	372	70 411 989	209	35 168 931	751	117 372 965
Urssaf et centres informatiques	71	4 149 167	168	21 389 656	56	9 727 406	295	35 266 229
Carsat	66	6 482 956	131	23 080 823	85	16 750 202	282	46 313 981
Autres organismes	58	90 098 795	120	95 143 485	46	2 586 768	224	187 829 048
Ensemble	894	194 130 896	1 377	317 891 456	1 066	146 287 365	3 337	658 309 717
<i>2015</i>	<i>1 081</i>	<i>249 282 474</i>	<i>1 801</i>	<i>439 732 353</i>	<i>958</i>	<i>114 890 164</i>	<i>3 840</i>	<i>803 904 991</i>
<i>2014</i>	<i>1 018</i>	<i>162 296 976</i>	<i>1 586</i>	<i>406 221 458</i>	<i>820</i>	<i>144 616 879</i>	<i>3 424</i>	<i>713 135 313</i>



		Fournitures		Services		Travaux		Ensemble	
Appel d'offres ouvert		236	218 930 717	482	500 642 475	82	40 310 672	800	759 883 864
Appel d'offres restreint		0		20	8 412 048	0		20	8 412 048
Procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence		7	3 300 566	22	14 516 178	7	638 984	36	18 455 728
Procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence		38	7 690 439	70	11 648 515	13	704 563	121	20 043 517
Dialogue compétitif		0		0		0		0	0
Concours		0		2	1 360 160	0		2	1 360 160
Système d'acquisition dynamique		0		0		0		0	0
Procédure adaptée (MAPA)		373	23 486 477	927	101 635 799	1 019	123 307 068	2 319	248 429 344
Autre	Contrats sur la base d'un accord cadre	360	134 898 311	222	35 052 009	75	5 319 616	657	175 269 936
	Non renseigné	44	4 552 535	69	4 719 526	26	9 340 631	139	18 612 692
Ensemble		1 058	392 859 045	1 814	677 986 710	1 222	179 621 534	4 094	1 250 467 289

RÉPARTITION EN NOMBRE

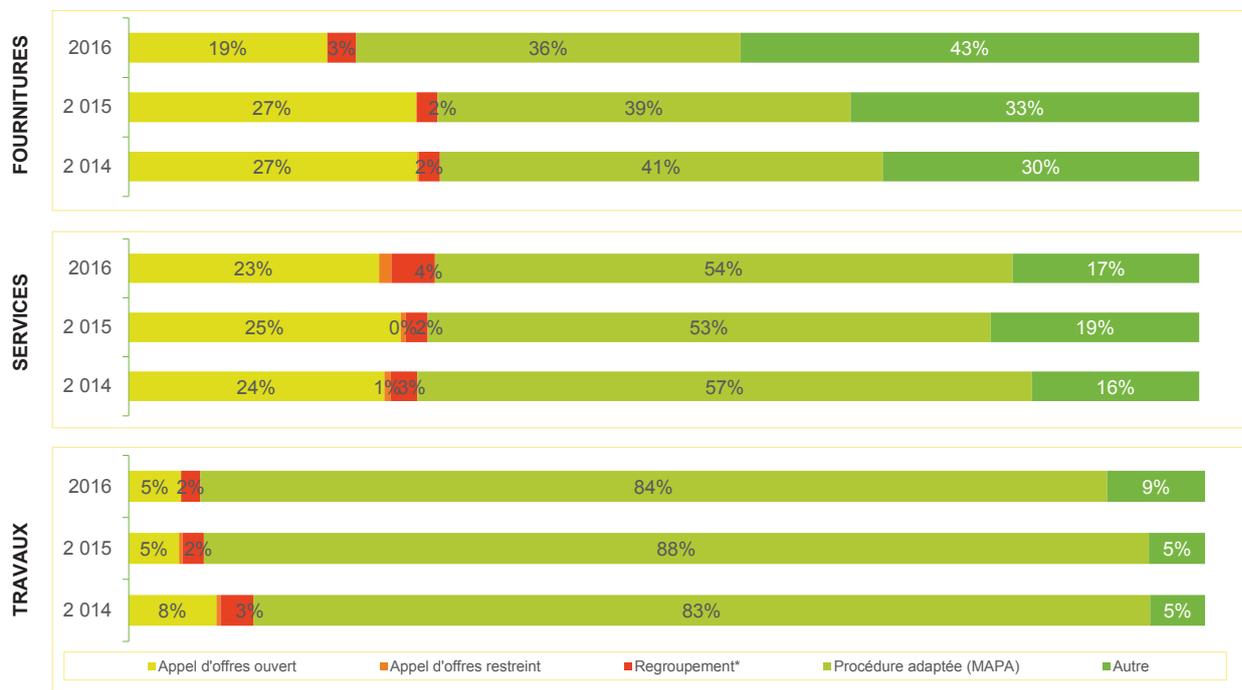


* Regroupement : procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence, procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, dialogue compétitif, concours, système d'acquisition dynamique

◆ *Zoom sur le Régime général*

		Fournitures		Services		Travaux		Ensemble	
Appel d'offres ouvert		166	45 926 986	322	190 079 120	52	27 704 366	540	263 710 472
Appel d'offres restreint		0		16	4 022 048	0		16	4 022 048
Procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence		6	1 975 843	12	2 302 659	7	638 984	25	4 917 486
Procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence		18	1 327 614	44	4 580 092	12	564 245	74	6 471 951
Dialogue compétitif		0		0		0		0	0
Concours		0		0		0		0	0
Système d'acquisition dynamique		0		0		0		0	0
Procédure adaptée (MAPA)		321	19 721 529	743	82 057 277	898	102 888 639	1 962	204 667 445
Autre	Contrats sur la base d'un accord cadre	344	121 005 129	194	31 510 992	75	5 319 616	613	157 835 737
	Non renseigné	39	4 173 795	46	3 339 268	22	9 171 515	107	16 684 578
Ensemble		894	194 130 896	1 377	317 891 456	1 066	146 287 365	3 337	658 309 717

RÉPARTITION EN NOMBRE



* Regroupement : procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence, procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, dialogue compétitif, concours, système d'acquisition dynamique

	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Imprimés et produits connexes	20	1	2	2	0	25
	2 488 205	66 570	76 000	139 105		2 769 880
Logiciels et systèmes d'information	36	0	3	7	1	47
	2 303 520		241 685	2 253 000	800 000	5 598 205
Machines industrielles	24	0	1	0	0	25
	2 468 171		15 456			2 483 627
Machines, appareils, équipements et consommables électriques; éclairage	28	0	1	3	0	32
	2 225 739		78 383	1 458 144		3 762 266
Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels	357	8	11	12	1	389
	69 844 485	273 844	4 454 313	1 628 497	58 650	76 259 789
Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques)	57	1	2	2	0	62
	2 329 447	1 324 723	139 111	992 785		4 786 066
Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels	68	0	0	49	0	117
	11 177 520			166 386 766		177 564 286
Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage	150	0	8	7	0	165
	10 859 353		215 446	1 224 000		12 298 799
Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes	5	0	0	0	0	5
	2 753 247					2 753 247
Produits chimiques	4	0	0	3	0	7
	190 862			2 150 000		2 340 862
Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie	50	2	0	5	0	57
	78 648 097	95 000		4 362 569		83 105 666
Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires	4	1	0	0	0	5
	85 172	94 456				179 628

> suite du recensement des marchés «Fournitures»

	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense	18	0	1	0	0	19
	600 614		147 262			747 876
Équipement de transport et produits auxiliaires pour le transport	47	1	11	1	0	60
	3 138 067	28 076	903 232	36 675		4 106 050
Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)	11	0	5	1	0	17
	4 302 813		358 000	155 000		4 815 813
Équipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes	15	0	4	6	1	26
	7 15 584		7 924 593	446 808	200 000	9 286 985
Ensemble	894	14	49	98	3	1 058
	194 130 896	1 882 669	14 553 481	181 233 349	1 058 650	392 859 045

◆ *Zoom sur les cinq types de marchés «Fournitures» représentant les dépenses les plus importantes*

		Nombre	Montant
Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels	Matériel et fournitures informatiques	207	39 952 438
	Machines, matériel et fournitures de bureau, excepté ordinateurs, imprimantes et meubles	174	35 615 897
	Non renseigné	8	691 454
Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage	Mobilier	127	7 559 236
	Non renseigné	2	51 612
	Produits de nettoyage et produits à polir	15	1 578 863
	Équipement divers	11	2 051 000
	Appareils ménagers	4	159 513
	Aménagements	4	773 231
	Articles textiles	2	125 344
Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels	Équipements médicaux	74	27 277 846
	Produits pharmaceutiques	22	145 019 000
	Produits de soins personnels	17	4 689 517
	Non renseigné	3	257 069
	Équipement et fournitures pour autopsie et à usage mortuaire	1	320 854
Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie	Combustibles	32	5 246 210
	Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire	25	77 859 456
Équipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes	Non renseigné	3	177 755
	Récepteurs de télévision et de radio et appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou de l'image	11	546 744
	Réseaux	7	8 431 658
	Matériel de télécommunications	4	101 580
	Appareils émetteurs de radiotéléphonie, de radiotélégraphie, de radiodiffusion et de télévision	1	29 248
Nombres et montants des marchés		754	358 515 525

◆ Zoom sur les marchés «Fournitures» du Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Imprimés et produits connexes	15	1	2	0	0	2	20
	1 013 308	28 000	1 400 000			46 897	2 488 205
Logiciels et systèmes d'information	17	4	5	1	2	7	36
	821 417	95 718	154 032	60 000	87 283	1 085 070	2 303 520
Machines industrielles	11	2	5	2	2	2	24
	668 688	249 320	1 225 876	61 492	91 985	170 810	2 468 171
Machines, appareils, équipements et consommables électriques; éclairage	10	0	6	1	7	4	28
	691 349		305 599	280 000	824 900	123 891	2 225 739
Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels	208	21	79	9	13	27	357
	43 156 005	1 635 066	4 626 735	1 648 535	881 109	17 897 035	69 844 485
Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques)	26	2	11	4	13	1	57
	1 174 202	164 520	510 341	193 485	245 571	41 328	2 329 447
Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels	29	36	3	0	0	0	68
	7 746 424	3 247 096	184 000				11 177 520
Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage	43	12	31	47	11	6	150
	2 144 511	2 912 609	1 277 069	1 778 569	2 192 567	554 028	10 859 353
Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes	0	5	0	0	0	0	5
		2 753 247					2 753 247
Produits chimiques	1	2	0	0	1	0	4
	100 000	66 359			24 503		190 862
Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie	8	21	11	2	2	6	50
	1 350 529	5 935 927	901 455	35 260	390 000	70 034 926	78 648 097
Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires	2	0	0	2	0	0	4
	26 839			58 333			85 172

> suite du zoom sur les marchés «Fournitures» du Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense	7	5	3	3	0	0	18
	258 351	206 083	102 687	33 493			600 614
Équipement de transport et produits auxiliaires pour le transport	23	5	8	0	9	2	47
	820 065	332 678	506 410		1 385 232	93 682	3 138 067
Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)	4	1	1	0	5	0	11
	563 498	3 018 091	383 591		337 633		4 302 813
Équipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes	6	2	5	0	1	1	15
	284 293	143 740	214 250		22 173	51 128	715 584
Ensemble	410	119	170	71	66	58	894
	60 819 479	20 788 454	11 792 045	4 149 167	6 482 956	90 098 795	194 130 896

	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Recherche et développement et services de conseil	3	0	0	1	0	4
	142 450			75 000		217 450
Autres services communautaires, sociaux et personnels	12	0	2	0	0	14
	1 518 229		270 000			1 788 229
Agricoles, sylvicoles, horticoles, d'aquaculture et d'apiculture	21	0	6	0	0	27
	948 999		134 327			1 083 326
Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	319	21	8	39	2	389
	140 283 739	2 313 700	13 917 840	7 979 576	3 925 000	168 419 855
Services d'appui et services auxiliaires dans le domaine des transports, services des agences de voyages	10	0	1	0	0	11
	1 976 576		140 000			2 116 576
Services d'architecture, construction, d'ingénierie et d'inspection	200	4	9	22	0	235
	12 406 285	387 464	1 363 632	4 262 925		18 420 306
Enseignement et formation	48	2	7	11	0	68
	4 190 543	203 916	1 477 326	4 055 423		9 927 208
Hôtellerie, restauration et commerce au détail	35	2	12	0	0	49
	25 971 541	106 547	890 860			26 968 948
Services d'installation (à l'exception des logiciels)	9	0	0	0	0	9
	557 208					557 208
Evacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, hygiénisation et services relatifs à l'environnement	167	12	13	15	0	207
	38 850 822	1 451 311	2 439 641	3 395 846		46 137 620
Services de l'administration publique, de la défense et de la Sécurité sociale	13	0	1	0	0	14
	1 873 832		140 000			2 013 832
Réparation et entretien	194	7	12	11	0	224
	16 567 418	7 413 736	957 438	4 801 832		29 740 424
Services de santé et services sociaux	35	0	0	1	0	36
	11 516 810			110 000		11 626 810
Technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui	71	21	38	41	14	185
	18 403 928	120 106 488	96 445 392	10 795 240	32 104 267	277 855 315
Transport (à l'exclusion du transport des déchets)	59	0	3	1	0	63
	10 126 729		1 263 620	48 000		11 438 349
Postes et télécommunications	77	1	13	5	1	97
	19 738 537	38 000	4 495 183	379 513	26 000	24 677 233
Services financiers et d'assurance	61	7	46	13	0	127
	8 195 611	1 738 903	18 392 887	10 763 896		39 091 297
Services immobiliers	6	1	0	1	0	8
	350 402	532 094		24 999		907 495
Services publics	8	0	4	1	0	13
	724 774		215 968	236 143		1 176 885
Services récréatifs, culturels et sportifs	29	2	0	3	0	34
	3 547 023	87 031		188 290		3 822 344
Ensemble	1 377	80	175	165	17	1 814
	317 891 456	134 379 190	142 544 114	47 116 683	36 055 267	677 986 710

◆ *Zoom sur les cinq types de marchés «Services» représentant les dépenses les plus importantes*

		Nombre	Montant
Services aux entreprises: droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	(6) Services de recrutement	64	8 148 389
	Services d'enquête et de sécurité	61	32 582 079
	Services d'impression et services connexes	51	68 457 617
	Services juridiques	51	3 889 651
	Services divers aux entreprises et services connexes	48	7 260 202
	Études de marché et recherche économique; sondages et statistiques	34	30 397 656
	Non renseigné	7	523 402
	Services d'appui bureautiques	31	13 548 812
	Conseil en affaires et en gestion et services connexes	22	1 913 966
	Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux	20	1 698 081
Services de réparation et d'entretien	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments	88	13 232 604
	Services de réparation, d'entretien et services connexes relatifs aux ordinateurs personnels, au matériel de bureau, au matériel de télécommunications et au matériel audiovisuel	75	9 351 629
	Non renseigné	8	372 673
	Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision	28	1 695 425
	Services de réparation et d'entretien des matériels de défense et de sécurité	8	291 108
	Services divers d'entretien et de réparation	8	4 282 299
	Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes	4	246 306
	Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines	4	238 380
	Services de réparation, d'entretien et services connexes relatifs au matériel de transport aérien, ferroviaire, routier et maritime	1	30 000
Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement	Services de nettoyage et d'hygiène	167	44 348 609
	Services liés aux déchets et aux ordures	35	1 711 161
	Services relatifs à l'environnement	5	77 850
Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui	Services de programmation et de conseil en logiciels	52	73 497 952
	Services d'assistance et de conseils informatiques	48	118 359 171
	Services informatiques	36	59 654 893
	Non renseigné	15	4 157 550
	Services de commutation de données	15	1 643 613
	Services internet	9	464 251
	Services d'audit informatique et services d'essai informatique	5	19 340 461
	Services de conseil en matériel informatique	3	79 596
	Services de réseaux informatiques	2	657 828
Services financiers et d'assurance	Services d'assurance et services de retraite	81	22 440 828
	(3) Services bancaires et d'investissement	43	16 576 549
	Non renseigné	3	73 920
Nombres et montants des marchés		1 132	561 244 511

◆ Zoom sur les marchés «Services» du Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Recherche et développement et services de conseil	0	0	3	0	0	0	3
			142 450				142 450
Autres services communautaires, sociaux et personnels	2	6	3	0	1	0	12
	236 266	1 106 579	74 750		100 634		1 518 229
Services agricoles, sylvicoles, horticoles, d'aquaculture et d'apiculture	5	4	8	2	0	2	21
	100 148	195 917	443 530	74 906		134 498	948 999
Services aux entreprises: droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	76	18	110	48	21	46	319
	16 583 655	3 575 263	26 943 428	7 103 667	5 055 399	81 022 327	140 283 739
Services d'appui et services auxiliaires dans le domaine des transports, services des agences de voyages	3	0	3	4	0	0	10
	732 113		929 463	315 000			1 976 576
Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection	96	30	36	14	15	9	200
	6 323 331	1 539 685	2 475 116	769 752	944 456	353 945	12 406 285
Services d'enseignement et de formation	10	9	5	8	0	16	48
	593 183	451 718	594 999	132 930		2 417 713	4 190 543
Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail	9	9	4	6	7	0	35
	6 126 717	10 389 572	433 000	1 314 178	7 708 074		25 971 541
Services d'installation (à l'exception des logiciels)	3	1	3	1	1	0	9
	215 437	119 213	78 732	50 000	93 826		557 208
Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement	47	22	40	16	28	14	167
	10 901 914	5 400 007	12 520 862	1 525 234	4 976 574	3 526 231	38 850 822
Services de l'administration publique, de la défense et de la sécurité sociale	2	0	6	0	4	1	13
	471 200		645 237		735 900	21 495	1 873 832
Services de réparation et d'entretien	53	10	52	36	31	12	194
	5 150 518	900 590	4 068 390	3 883 189	1 184 156	1 380 575	16 567 418
Services de santé et services sociaux	17	2	9	1	3	3	35
	9 655 973	353 750	636 508	416 668	217 900	236 011	11 516 810
Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui	37	2	11	8	7	6	71
	3 495 264	134 925	10 300 490	791 557	448 735	3 232 957	18 403 928
Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)	20	17	13	4	2	3	59
	1 522 227	6 336 115	892 151	163 321	152 466	1 060 449	10 126 729
Services des postes et télécommunications	25	0	32	12	7	1	77
	8 830 727		6 191 894	3 269 320	1 333 020	113 576	19 738 537
Services financiers et d'assurance	29	4	13	7	1	7	61
	3 633 502	260 886	1 076 634	1 558 881	22 000	1 643 708	8 195 611
Services immobiliers	2	1	1	1	1	0	6
	154 716	24 950	108 000	21 053	41 683		350 402
Services publics	4	0	4	0	0	0	8
	580 055		144 719				724 774
Services récréatifs, culturels et sportifs	11	0	16	0	2	0	29
	1 769 387		1 711 636		66 000		3 547 023
Ensemble	451	135	372	168	131	120	1 377
	77 076 333	30 789 170	70 411 989	21 389 656	23 080 823	95 143 485	317 891 456

	Régime général	RSI	MSA	Autres régimes	GIP-GIE	Ensemble
Autres travaux de parachèvement de bâtiment	99	0	9	3	0	111
	16 618 336		113 983	999 999		17 732 318
Non renseigné	55	7	25	2	0	89
	19 510 372	3 871 339	8 401 299	101 263		31 884 273
Ouvrages d'art et de génie civil	30	1	6	1	0	38
	2 611 030	24 036	843 281	248 888		3 727 235
Revêtement de sols et de murs	75	1	2	1	0	79
	6 224 652	35 493	254 870	337 920		6 852 935
Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité	15	0	1	1	0	17
	781 309		212 811	254 258		1 248 378
Travaux d'isolation	6	0	2	1	0	9
	552 041		26 089	1 560 000		2 138 130
Travaux d'équipement électrique	189	4	10	3	0	206
	24 969 982	887 084	864 341	192 600		26 914 007
Travaux de construction d'usines, d'exploitations minières et d'unités de fabrication et de bâtiments pour l'industrie du pétrole et du gaz	23	0	0	1	0	24
	1 843 590			36 000		1 879 590
Travaux de construction de bâtiments	1	0	1	1	0	3
	37 438		63 549	60 180		161 167
Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et de voies ferrées; travaux de nivelage	18	0	2	1	0	21
	2 407 012		176 224	24 217		2 607 453
Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés	87	5	5	7	0	104
	15 929 449	391 189	543 375	2 548 274		19 412 287
Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	53	2	1	2	0	58
	5 373 843	682 387	38 325	60 350		6 154 905
Travaux de menuiserie et de charpenterie	201	4	9	2	0	216
	23 444 711	1 128 225	610 739	454 535		25 638 210
Travaux de peinture et de vitrerie	79	1	3	2	0	85
	9 789 363	495 517	172 908	71 743		10 529 531
Travaux de plomberie	109	7	9	9	0	134
	14 735 015	1 325 871	646 881	4 394 918		21 102 685
Travaux de plâtrerie	26	1	1	0	0	28
	1 459 222	37 284	141 924			1 638 430
Ensemble	1 066	33	86	37	0	1 222
	146 287 365	8 878 425	13 110 599	11 345 145		179 621 534

◆ Zoom sur les marchés «Travaux» du Régime général

	Cpam, Cram et C.I.	Ugecam	Caf	Urssaf et C.I.	Carsat	Autres organismes	Ensemble
Autres travaux de parachèvement de bâtiment	57	1	36	3	2	0	99
	14 255 097	31 425	2 098 237	163 410	70 167		16 618 336
Non renseigné	12	10	14	2	10	7	55
	671 034	12 061 707	3 547 154	450 000	2 523 714	256 763	19 510 372
Ouvrages d'art et de génie civil	11	1	7	4	6	1	30
	830 477	90 716	517 563	516 138	612 506	43 630	2 611 030
Revêtement de sols et de murs	46	3	14	5	7	0	75
	2 248 149	190 544	743 471	2 216 959	825 529		6 224 652
Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité	3	2	3	1	4	2	15
	83 607	63 482	46 421	20 000	453 862	113 937	781 309
Travaux d'isolation	4	0	1	1	0	0	6
	474 492		37 509	40 040			552 041
Travaux d'équipement électrique	94	20	34	8	19	14	189
	10 150 458	1 434 054	5 971 425	1 579 746	4 867 898	966 401	24 969 982
Travaux de construction d'usines, d'exploitations minières et d'unités de fabrication et de bâtiments pour l'industrie du pétrole et du gaz	21	0	2	0	0	0	23
	861 788		981 802				1 843 590
Travaux de construction de bâtiments	0	0	0	0	0	1	1
						37 438	37 438
Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et de voies ferrées; travaux de nivelage	12	3	1	2	0	0	18
	779 992	89 298	31 106	1 506 616			2 407 012
Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés	51	14	11	6	3	2	87
	5 817 054	784 662	6 651 338	862 840	1 681 581	131 974	15 929 449
Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	24	3	15	2	2	7	53
	2 359 622	302 066	1 876 846	126 064	190 544	518 701	5 373 843
Travaux de menuiserie et de charpenterie	128	6	39	9	15	4	201
	13 156 459	896 458	5 794 906	1 100 666	2 295 836	200 386	23 444 711
Travaux de peinture et de vitrerie	47	3	12	6	5	6	79
	4 924 603	224 619	3 497 213	722 911	218 326	201 691	9 789 363
Travaux de plomberie	67	9	17	4	10	2	109
	7 650 259	686 200	3 035 762	281 480	2 965 467	115 847	14 735 015
Travaux de plâtrerie	16	2	3	3	2	0	26
	619 054	316 682	338 178	140 536	44 772		1 459 222
Ensemble	593	77	209	56	85	46	1 066
	64 882 145	17 171 913	35 168 931	9 727 406	16 750 202	2 586 768	146 287 365

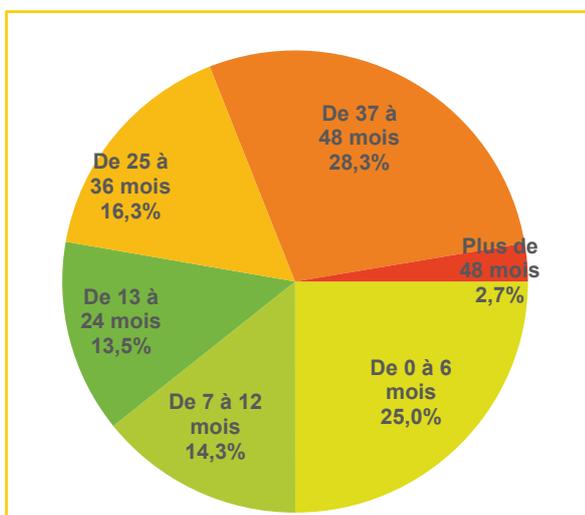
		De 0 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	De 25 à 36 mois	De 37 à 48 mois	Plus de 48 mois	Ensemble
Régime général		906	509	437	523	878	84	3 337
RSI		19	25	15	21	37	10	127
MSA		66	25	74	71	67	7	310
Autres régimes		32	25	24	47	164	8	300
GIP-GIE				3	4	13		20
Ensemble	Nombre	1 023	584	553	666	1 159	109	4 094
	%	25,0%	14,3%	13,5%	16,3%	28,3%	2,7%	100%
2015	Nombre	1 060	676	522	941	1 517	152	4 868
	%	21,8%	13,9%	10,7%	19,3%	31,2%	3,1%	100%
2014	Nombre	1 010	631	450	894	1 258	150	4 393
	%	23,0%	14,4%	10,2%	20,4%	28,6%	3,4%	100%

◆ Zoom sur le Régime général

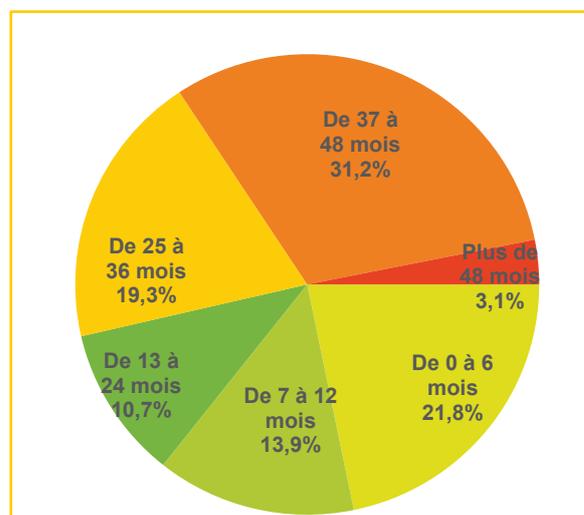
		De 0 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	De 25 à 36 mois	De 37 à 48 mois	Plus de 48 mois	Ensemble
Cpam, Cram et C.I.		496	227	209	193	287	42	1 454
Ugecam		61	25	26	54	154	11	331
Caf		148	127	100	159	200	17	751
Urssaf et C.I.		82	44	29	35	105		295
Carsat		65	32	46	58	74	7	282
Autres organismes		54	54	27	24	58	7	224
Ensemble	Nombre	906	509	437	523	878	84	3 337
	%	27,2%	15,3%	13,1%	15,7%	26,3%	2,5%	100%
2015	Nombre	884	465	358	764	1 233	136	3 840
	%	23,0%	12,1%	9,3%	19,9%	32,1%	3,5%	100%
2014	Nombre	830	430	310	715	1 032	107	3 424
	%	24,3%	12,6%	9,1%	20,9%	30,1%	3,1%	100%

TOUS RÉGIMES

Année 2016

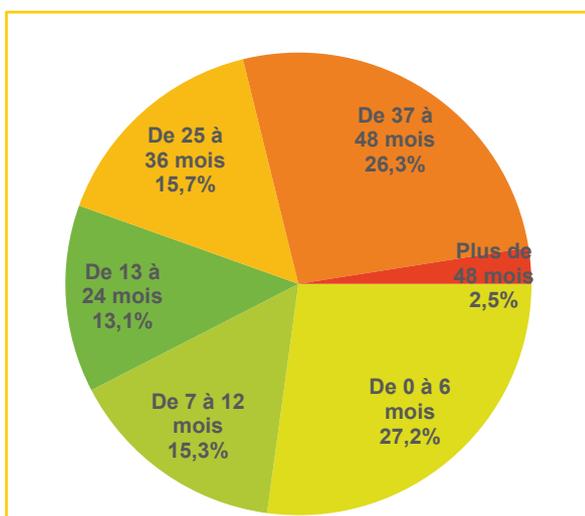


Pour mémoire - Année 2015

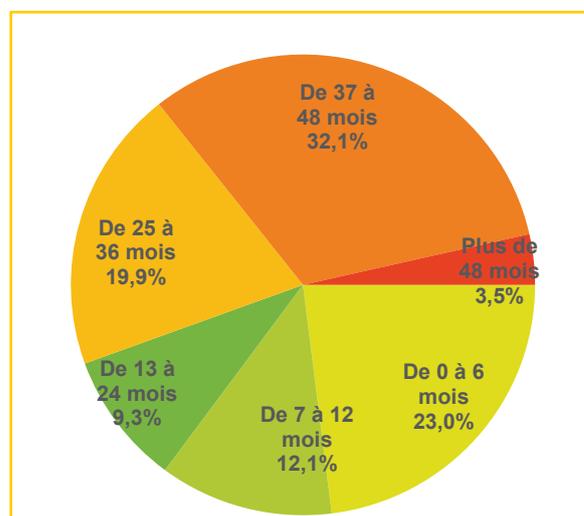


RÉGIME GÉNÉRAL

Année 2016



Pour mémoire - Année 2015



	Clauses sociales		Clauses environnementales	
	Nombre	%	Nombre	%
Régime général	636	19,1%	1 730	51,8%
RSI	44	34,6%	80	63,0%
MSA	99	31,9%	156	50,3%
Autres régimes	48	16,0%	176	58,7%
GIP-GIE	1	5,0%		0,0%
Ensemble	828	20,2%	2 142	52,3%
<i>2015</i>	<i>925</i>	<i>19,0%</i>	<i>2 075</i>	<i>42,6%</i>
<i>2014</i>	<i>785</i>	<i>17,9%</i>	<i>1 790</i>	<i>40,7%</i>

◆ *Zoom sur le Régime général*

	Clauses sociales		Clauses environnementales	
	Nombre	%	Nombre	%
Cpam, Cram et C.I.	317	21,8%	881	60,6%
Ugecam	66	19,9%	149	45,0%
Caf	122	16,2%	316	42,1%
Urssaf et C.I.	48	16,3%	162	54,9%
Carsat	40	14,2%	129	45,7%
Autres organismes	43	19,2%	93	41,5%
<i>2015</i>	<i>738</i>	<i>19,2%</i>	<i>1 698</i>	<i>44,2%</i>
<i>2014</i>	<i>607</i>	<i>17,7%</i>	<i>1 422</i>	<i>41,5%</i>

	Offres reçues		Offres dématérialisées	
	Nombre	Moyenne par marché	Nombre	%
Régime général	12 873	3,9	3 095	24,0%
RSI	984	7,7	451	45,8%
MSA	1 373	4,4	297	21,6%
Autres régimes	1 634	5,4	736	45,0%
GIP-GIE	36	1,8	33	91,7%
Ensemble	16 900	4,1	4 612	27,3%
2015	20 491	4,2	3 968	19,4%
2014	19 534	4,4	3 303	16,9%

◆ *Zoom sur le Régime général*

	Offres reçues		Offres dématérialisées	
	Nombre	Moyenne par marché	Nombre	%
Cpam, Cram et C.I.	5 849	4,0	1 261	21,6%
Ugecam	1 324	4,0	280	21,1%
Caf	2 682	3,6	800	29,8%
Urssaf et C.I.	1 207	4,1	305	25,3%
Carsat	962	3,4	247	25,7%
Autres organismes	849	3,8	202	23,8%
2015	15 506	4	2 777	17,9%
2014	15 005	4,4	2 169	14,5%



Vous souhaitez des compléments d'informations,
le secrétariat de l'Observatoire de l'achat est à votre
disposition :

téléphone : 01 45 38 82 58

01 45 38 83 69

01 45 38 81 42

observatoire-achat@ucanss.fr

Nous contacter :

Ucanss

18 avenue Léon Gaumont
75980 Paris cedex 20
observatoire-achat@ucanss.fr

Conception - rédaction

Comité opérationnel de l'Observatoire de l'achat
Secrétariat de l'Observatoire de l'achat
Direction de la Communication
Studio graphique - Ucanss

Directeur de la publication

Didier Malric



Sécurité sociale
La Vie en Plus